

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

**66<sup>e</sup>** séance plénièreMardi 2 décembre 2003, à 10 heures  
New York

---

*Président :* M. Hunte ..... (Sainte-Lucie)*La séance est ouverte à 10 h 5.***Point 38 de l'ordre du jour (suite)****Question de Palestine****Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/58/35)****Rapport du Secrétaire général (A/58/416)****Projets de résolution (A/58/L.23, A/58/L.24, A/58/L.25 et A/58/L.26/Rev.1)**

**M. Shobokshi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Papa Louis Fall, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et les membres de ce Comité du rapport important dont nous sommes saisis et qui rend compte de la situation tragique dans les territoires occupés palestiniens. Il a confirmé l'indifférence du Gouvernement israélien vis-à-vis des initiatives de paix et son rejet continu des efforts palestiniens visant à aboutir à un règlement politique : « Les efforts déployés par les organisations palestiniennes pour conclure une trêve n'ont pas trouvé d'écho du côté israélien » (A/58/35, par. 17). Chaque fois que les Palestiniens offrent à Israël une trêve, le Gouvernement israélien s'empresse de trouver des moyens de les provoquer par de nouvelles séries d'actions et de réactions inévitables et sanglantes,

telles que l'assassinat d'un activiste palestinien éminent.

Israël réalise qu'avec cette approche il détruit toute possibilité de calme et gaspille toute possibilité de progrès vers la paix. Le Gouvernement israélien a adopté une politique de rejet de toute initiative palestinienne, régionale ou internationale. Il a recours à une politique de fait accompli et aux pratiques du terrorisme d'État sous toutes ses formes. Il crée une série de crises, dans une violation flagrante des résolutions acceptées par la communauté internationale en ayant recours à la force militaire de façon excessive et injustifiée. Ce recours aux forces armées témoigne de l'idée erronée d'Israël que ses forces militaires peuvent réduire au silence les demandes arabes et empêcher les efforts de paix déployés par les Arabes et par la communauté internationale visant à parvenir à une solution juste et globale du problème palestinien et à assurer le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

Si le Gouvernement israélien estime qu'il a provoqué frustration et désespoir parmi les Palestiniens, il réalise donc sans aucun doute qu'il a en même temps donné corps à sa propre crainte des Palestiniens qui ont tout perdu, même leur espoir d'une vie belle et digne et leur espoir de vivre dans la paix, la liberté et la sécurité. L'histoire nous a prévenus des conséquences de la frustration, du désespoir et de la perte de l'espoir. Cette situation confère à la communauté internationale une responsabilité politique

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



et un engagement moral d'obliger Israël à respecter les résolutions acceptées au niveau international.

Israël insiste pour continuer ses agressions contre les Palestiniens et son occupation prolongée des territoires arabes sans tenir compte des questions politiques ou juridiques ni des valeurs morales ou humaines. Ceci confirme l'intention du Gouvernement israélien et sa détermination de saboter toute tentative sérieuse de parvenir à une solution pacifique juste et globale qui garantirait la sécurité, éliminerait les causes de la haine des deux côtés et épargnerait à la région davantage de souffrances et d'effusions de sang.

Israël prétend construire son mur raciste pour protéger les Israéliens vivant à l'intérieur, y compris dans les colonies de peuplement, des attaques des Palestiniens qui cherchent à libérer leur terre. Toutefois, il existe d'autres motivations pour la construction de ce mur, notamment la saisie du réservoir occidental d'eau situé sous le sol des villages qui ont été séparés de leurs terres. Il divise également le territoire de la Cisjordanie. Les colonies de peuplement israéliennes ont coupé en menus fragments les territoires palestiniens, et le mur raciste créé maintenant une situation plus difficile sur le terrain concernant la vie de chacun et l'atteinte d'un règlement pacifique. Le Gouvernement israélien, en construisant ce mur raciste, cherche à imposer une nouvelle réalité qui démembretrait ce qui reste des territoires cisjordaniens et empêcherait la création d'un État palestinien viable. Israël cherche ainsi à transformer le projet d'un État palestinien en cantons assiégés et en enclaves isolées, dont les barrières d'entrée et de sortie seraient placées sous contrôle israélien.

Le cycle vicieux de la violence dans les territoires palestiniens et les territoires arabes occupés s'est encore intensifié, causant une préoccupation accrue et exigeant que l'on trouve une solution rapide afin de mettre un terme à ce cycle sanglant de la violence et à l'escalade dangereuse.

La communauté internationale ne peut se permettre d'être un spectateur oisif et d'attendre qu'un miracle se produise instaurant la paix et la sécurité. Elle doit trouver une solution à ce conflit prolongé et aux guerres qui ont détruit de nombreux jeunes hommes et les ressources dans la région.

Des événements mondiaux ont prouvé le caractère global et international des menaces à la paix et à la sécurité internationales. La situation exige que

l'on suive une approche préventive et protectrice pour combattre ces menaces basées sur le concept selon lequel la sécurité forme un tout global et indivisible. L'engagement d'assurer la sécurité doit être collectif et international. Par conséquent, les priorités internationales exigent que la communauté internationale fasse bloc, conjugue ses efforts et forme un front uni afin de combattre avec fermeté tout danger menaçant l'humanité. Cet engagement n'aura aucune crédibilité si la cause palestinienne n'est pas traitée sérieusement et avec équité et si le problème n'est pas réglé afin de rétablir les droits des Palestiniens et de restaurer la paix et la sécurité dans tous les autres pays de la région.

L'Arabie saoudite n'a ménagé aucun effort pour trouver une solution juste et globale à la cause palestinienne et n'a pas hésité à prendre des initiatives politiques visant à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. L'Arabie saoudite appelle la communauté internationale, en particulier les pays du Quatuor, à demander instamment à Israël de s'impliquer sérieusement, de manière responsable et sans atermoiements dans la Feuille de route, qui ouvre la voie à une solution juste et globale fondée sur la création d'un État palestinien aux côtés d'Israël d'ici à 2005. Mettre fin au cycle de violence est devenu une responsabilité collective qui exige que nous mettions en oeuvre les résolutions jouissant de la légitimité internationale, le retour à la table de négociation, l'application du principe « terre contre paix » et le retour des forces israéliennes de tous les territoires palestiniens, des hauteurs syriennes du Golan et du sud du Liban. La situation exige aussi que l'on reconnaisse les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit de créer un État indépendant dont Jérusalem serait la capitale. Cette demande n'est plus seulement une demande arabe ou palestinienne; c'est davantage une demande internationale qui est avancée par les forces modérées et pacifiques partout dans le monde. Ceci comprend des forces en Israël même, car les politiques du Gouvernement israélien actuel ont prouvé que la sécurité et la paix ne peuvent jamais être assurées par l'oppression, l'occupation et la violence.

**M. Alsaidi (Yémen) (parle en arabe) :** Encore une fois, comme cela a été le cas lors de dizaines de sessions de l'Assemblée générale, nous sommes confrontés à l'inextricable question de la Palestine. Depuis plus de cinq décennies, cette question a été l'objet d'une multitude de résolutions de cette

Organisation, ainsi que de quelques tentatives pour la résoudre. Ces tentatives sont restées sans résultat, car elles n'ont pas apporté la solution que le peuple palestinien attend avec patience et détermination.

L'Organisation des Nations Unies est saisie de la question palestinienne depuis ses premières années et cette question est devenue une épreuve de vérité de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, de la volonté internationale et de la crédibilité du système international. La question de la Palestine a préoccupé la conscience mondiale pendant toutes ces décennies. Cependant, l'absence persistante d'une solution montre le fossé qui existe entre les nobles valeurs de tous les êtres humains, quelles que soient la race ou la religion, et l'approche effective des puissances influentes en matière de relations internationales. Il est manifeste que ces puissances prêtent aux droits palestiniens une attention proportionnelle à leurs propres intérêts immédiats et à leurs politiques intérieures, car nous avons malheureusement vu cette attention décroître et s'amoindrir en relation avec ces seuls intérêts égoïstes. Chaque fois que l'Assemblée générale commence à examiner ce point permanent de l'ordre du jour, nous faisons face à une autre réalité, confirmée d'année en année, douloureuse et désespérée. Alors, que s'est-il passé de nouveau cette année?

La situation tragique dans les territoires palestiniens occupés est une répétition de ce que l'humanité a souffert pendant l'ère du colonialisme, qui fut imposé par la force brutale à de nombreux peuples. Sous le colonialisme actuel du colon israélien, le peuple palestinien est soumis à des conditions de vie qui rappellent l'exécrable époque colonialiste. Tant le rapport du Secrétaire général (A/58/416) que le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/58/35) montrent la tragédie quotidienne que les Palestiniens endurent depuis des décennies. Que les Palestiniens soient les victimes de ce colonialisme témoigne du fait que la logique du pouvoir est toujours supérieure au pouvoir de la logique dans les relations internationales.

Les relations internationales ces dernières années ont subi de grandes transformations qui se sont profondément reflétées sur l'Organisation des Nations Unies, la dernière étant la guerre contre l'Iraq. Les États Membres ont appelé à s'engager en faveur du travail des organisations multilatérales internationales qui, par nécessité, repose sur la collectivité et le respect de l'opinion de la majorité. L'accent a été mis

sur l'introduction de réformes nécessaires dans les organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, de manière que cette vision prenne corps. Cependant, nous estimons que cela ne sera possible que s'il existe une volonté collective d'abandonner la sélectivité et la partialité dans l'imposition et la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre État sur son sol national.

Le mouvement vers la liberté et vers l'élimination du colonialisme n'a pas encore atteint la Palestine, en raison de la propagande israélienne qui fait croire aux autres que sa politique d'agression envers ses voisins et son occupation de la Cisjordanie, de la Bande de Gaza, du Golan arabe syrien et de territoires libanais sont des nécessités imposées par les exigences de l'autodéfense et de la survie. Maintenant, après que diverses concessions eurent été faites du côté arabe et à la lumière du consensus international sur la mise en oeuvre de la Feuille de route en tant qu'option concrète pour arriver à une solution pacifique de la question palestinienne, le Gouvernement israélien a dû faire semblant d'accepter la solution, y compris la Feuille de route. Cependant, en même temps, Israël tergiverse, essayant de contourner la solution pacifique en mettant en avant des réserves qui, concrètement, amèneront à un échec certain.

Une vue d'ensemble rapide des pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés permet de voir clairement qu'Israël a cherché depuis sa création à élargir ses territoires à travers l'agression et la confiscation de davantage de terres palestiniennes, contrôlant ainsi la destinée des Palestiniens d'une manière ou d'une autre.

En dépit des affirmations récentes du Gouvernement d'Ariel Sharon qu'il accepte la création ultime d'un État palestinien, Israël, au mépris manifeste de la dernière résolution de l'Assemblée générale, construit fiévreusement un mur de l'expansionnisme qui ne mènera qu'à l'annexion de davantage de territoire palestinien et au démantèlement de l'entité palestinienne. Tout cela s'ajoute aux efforts fébriles pour étendre l'implantation des colonies existantes et pour en construire de nouvelles, actes qui rendent la paix impossible comme il est mentionné dans le rapport du Secrétaire général (A/ES.10/248) et qui sapent complètement les perspectives de paix à

long terme en rendant impossible la création d'un État palestinien indépendant et viable.

En tout cela, Israël se repose sur son expérience historique de l'Organisation des Nations Unies et sur sa certitude que la communauté internationale échouera à l'empêcher. Parallèlement, alors que le Gouvernement israélien confisque davantage de terre palestinienne, son Premier Ministre attend des autres qu'ils soient naïfs au point de croire qu'Israël a la volonté de faire des concessions douloureuses en se retirant de certains des territoires en échange de la paix. Nous nous demandons comment quiconque à cette époque accepte une logique aussi déformée. Ce qui est pire est d'oser nous demander d'accepter une logique aussi déformée.

Depuis plus d'un demi-siècle, la question de Palestine est liée aux intérêts de diverses parties dans la région et au-delà, ce qui a rendu impérieux le fait que l'ensemble des parties concernées prennent part à tout règlement définitif de la question. Le fond de la question est l'occupation par la force de territoires appartenant à d'autres, ce qui est contraire aux principes et objectifs de cette Organisation. La République du Yémen voudrait donc réaffirmer la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de continuer à assumer sa responsabilité en soutenant le peuple palestinien et en jouant un rôle déterminant dans les efforts que déploie le Quatuor pour mettre en oeuvre la Feuille de route, telle qu'elle est proposée aux parties palestinienne et israélienne.

En outre, la République du Yémen voudrait également faire valoir à nouveau la nécessité absolue d'accélérer la création d'un mécanisme de surveillance qui puisse vérifier la mise en oeuvre de la Feuille de route.

**M. Jenie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le Secrétaire général de leurs rapports qui nous informent sur les efforts et les mesures prises au cours de l'année écoulée par Israël et la Palestine – avec l'assistance active de la communauté internationale – dans la quête de la paix.

Le rejet par Israël de la résolution sur cette question a été suivi par son choix malheureux de poursuivre ses activités illégales et dangereuses dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Ma délégation a condamné et continuera de condamner cette attitude dans les termes les plus énergiques.

Après la présentation de la Feuille de route aux parties le 30 avril 2003 et les espoirs que son application structurée et ses négociations substantielles aboutissent à la paix, une aggravation continue de la situation est survenue sur le terrain. Nous sommes préoccupés par le fait que, comme l'indique le rapport, la recrudescence de la violence cette année a mis fin au cessez-le-feu et fait s'envoler nos espoirs de progrès immédiats. En fait, la mise en oeuvre de la Feuille de route s'est heurtée à un obstacle majeur.

À notre sens, cette situation ne devrait pas entraver les efforts précédemment déployés pour régler le conflit. À notre connaissance, aucune des parties ne doute qu'en tant que plan politique, la Feuille de route soit tout à fait acceptable. Du fait de sa structure axée sur des résultats et des objectifs, ma délégation adhère à la Feuille de route depuis sa présentation aux parties l'an dernier, et nous continuons d'y adhérer et de lui accorder notre appui.

À cet égard, il y a eu récemment une évolution encourageante – au milieu des incertitudes actuelles entourant le processus de paix – avec l'approbation à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la Feuille de route témoignant par là même de l'appui résolu de la communauté internationale au processus. La résolution entretient l'espoir d'une solution de deux États et étouffe dans l'oeuf toute tentative de la décrier ou d'émettre des réserves à son sujet.

À notre avis, Israël et la Palestine ont de meilleures chances de réaliser une paix durable par l'application scrupuleuse de la Feuille de route que sans recourir à elle. Il est très important qu'un large appui se soit manifesté pour elle au sein de la communauté internationale, car cela a considérablement aidé à assurer son succès jusqu'ici. Il est vital pour le succès futur du processus que la communauté internationale soit en mesure de surveiller la mise en oeuvre de la Feuille de route, et il est maintenant nécessaire de créer un mécanisme de surveillance crédible à cette fin.

Attendu que l'ONU assume la pleine responsabilité de la question de la Palestine jusqu'à son règlement, nous reconnaissons et affirmons également l'importance de ses activités à travers ses organes, tels que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables

du peuple palestinien, pour parvenir à une paix juste et durable.

Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer son appui au processus de paix afin de veiller à la réalisation, dans les délais prévus, de la solution de deux États – la Palestine et Israël, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur le plan international, tel que précisé dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Toutefois, les deux parties doivent reconnaître leurs responsabilités afin que cela se concrétise, ce qui supposera les décisions difficiles qui s'imposent.

L'un des aspects les plus importants de la Feuille de route est que ses dispositions reposent sur une structure de mesures parallèles et réciproques et non consécutives. C'est l'un de ses atouts car cela permet au processus d'avancer à mesure que les deux parties atteignent simultanément des objectifs progressifs. Cela devrait s'avérer particulièrement fructueux si la violence peut être maîtrisée.

Nous mettons donc en garde Israël que le règlement de la situation en Palestine doit reposer sur la Feuille de route et non sur sa supériorité militaire. C'est seulement en suivant le plan qui bénéficie de l'appui de la communauté internationale qu'Israël pourra prétendre à juste titre qu'il est attaché à la cause de la paix.

Enfin, soyons clairs sur un point : les actions illégales d'Israël dans les territoires occupés ne pourront jamais aider la cause de la paix, de même Israël ne pourra raisonnablement espérer ne rencontrer aucune résistance. Les résolutions 57/111 et 57/112 de l'Assemblée générale du 3 décembre 2002 sont nées de la nécessité de veiller à ce que le processus de paix demeure dans les limites des accords établis et prévoient un règlement global incluant le Golan occupé et le Sud-Liban. Il n'y a à cet égard aucun parti pris ni rien de surprenant, comme l'a prétendu Israël, et ces éléments sont demeurés inchangés depuis l'adoption de ces résolutions ou depuis qu'Israël a cherché à les ignorer.

**M. Gillerman** (Israël) (*parle en anglais*) : Le philosophe arabe Al-Kindi du IX<sup>e</sup> siècle a insufflé une sagesse universelle et intemporelle dans ces mots :

« Il nous faut ne pas craindre d'apprécier la vérité et de l'acquiescer d'où qu'elle vienne même si elle vient des races éloignées de nous et des

nations différentes de la nôtre. Rien n'est premier pour le demandeur de la vérité que la vérité même. »

Aujourd'hui, la vérité nous est délivrée sous la forme d'une question : la question de Palestine. Pourquoi est-ce qu'un État des Palestiniens n'est pas encore devenu une réalité ? Pourquoi des milliers d'Israéliens et de Palestiniens gisent sous terre dans des tombes précoces et sur des lits d'hôpitaux, leurs membres mutilés et leurs rêves brisés ?

Israël aborde cette question en tant qu'État qui soutient les aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination, un État qui est prêt à oeuvrer pour réaliser la vision d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Il pose cette question non pas en tant qu'État qui souhaite gouverner les Palestiniens mais en tant qu'État qui a recherché activement des solutions viables pour permettre aux Palestiniens de se gouverner eux-mêmes.

Dans son discours du 4 juin 2003 au sommet d'Agaba, le Premier Ministre israélien Ariel Sharon a fait la déclaration suivante :

« Israël, comme d'autres, a fortement appuyé la vision, exprimée par le Président Bush le 24 juin 2002, de deux États – Israël et un État palestinien – vivant côte à côte en paix et en sécurité. Le Gouvernement et le peuple israéliens se félicitent de la possibilité de reprendre des négociations directes conformément aux étapes de la Feuille de route, telles que le Gouvernement israélien les a adoptées, afin de réaliser cette vision. »

M. Sharon a depuis répété ces sentiments, le plus récemment dans un entretien accordé au magazine *Newsweek* pas plus tard que la semaine dernière.

Toutefois, aujourd'hui, après que la direction palestinienne actuelle eut manqué un nombre incalculable d'occasions de réaliser cette vision ; après qu'elle eut, de façon répétée, failli aux obligations qu'elle avait souscrites par écrit ; après des vagues successives de violence et de terrorisme – il semble désormais que la question de Palestine ne repose pas sur l'acceptation par Israël de l'autodétermination palestinienne ou d'un État palestinien, mais plutôt sur la question de savoir si les Palestiniens acceptent qu'Israël continue à exister en tant qu'État où le peuple juif peut continuer à exprimer son propre droit à

l'autodétermination, concurremment et côte à côte avec ses voisins palestiniens et arabes.

Au cours des dernières décennies, l'État d'Israël a fait la preuve qu'il est disposé à mettre en oeuvre une solution au conflit qui prennent en compte les intérêts des deux parties. Mais la direction palestinienne n'a absolument pas apporté la moindre démonstration qu'elle avait accepté la légitimité inhérente de l'État d'Israël, ou le droit de ses citoyens à vivre en paix et en sécurité. La question de Palestine a été perpétuée – année après année – par un rejet constant des préoccupations les plus élémentaires d'Israël en matière de sécurité, ce qui ne peut que susciter de graves doutes, impossibles à lever, concernant la sincérité de la prétendue acceptation par les Palestiniens du droit d'Israël à exister en sécurité dans le cadre d'une coexistence pacifique, en tant qu'État juif souverain et démocratique.

Aujourd'hui l'Assemblée générale accomplit un rite annuel suprêmement ironique, en célébrant comme à son habitude ce jusqu'au boutisme palestinien le jour même de l'anniversaire de l'adoption de 1947. à observer les débats d'aujourd'hui, on pourrait facilement oublier que, loin d'avoir accepté cette résolution parce qu'elle proposait l'établissement d'un État arabe dans une partie du territoire initial du mandat, le monde arabe l'a rejetée d'emblée, parce qu'elle proposait l'établissement concomitant d'un État juif. En effet, l'adoption par l'Assemblée générale du Plan de partition, il y a 56 ans, a déclenché une invasion arabe massive visant à détruire l'État juif avant même qu'il n'ait été constitué. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'époque a décrit cette invasion comme le premier acte d'agression depuis la création de l'Organisation des Nations Unies.

Pour cette raison, je vous affirme que la question dont nous débattons aujourd'hui n'est pas la question de Palestine, mais la question d'Israël.

Pour Israël, la question de Palestine n'est pas du tout une question. Tout au long de son histoire, Israël a fait la preuve qu'il était prêt à accepter des compromis et faire des sacrifices considérables dans l'intérêt de la paix. Lorsque les dirigeants israéliens ont été en présence de dirigeants arabes comme le Président égyptien Sadate et le Roi Hussein de Jordanie, qui parlaient le langage de la paix à leur propre peuple et étaient disposés à prendre des mesures concrètes pour y

parvenir, Israël est parvenu à un accord avec eux et la paix a été conclue.

Du sommet de Camp David de 1978 au sommet de Camp David de 2000 et au-delà, Israël a assumé la responsabilité de rechercher des solutions qui reconnaissent les droits et besoins légitimes des Arabes palestiniens, tout en défendant les droits et aspirations légitimes du peuple israélien.

Pour sa part, en revanche, la direction palestinienne n'a aucunement fait la preuve qu'elle était pareillement disposée à négocier, accepter des compromis ou prendre des risques pour parvenir à la paix. Elle n'a pas non plus montré que la paix et l'autodétermination sont le but de son programme politique. Lorsque Arafat a rejeté, au sommet de Camp David de juillet 2000, la proposition israélienne d'établir un État palestinien souverain dans plus de 95 % de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, choisissant à la place de lancer une campagne de terreur contre des hommes, femmes et enfants innocents, il a clairement manifesté que son but n'était pas la paix mais l'élimination d'Israël. Si la direction palestinienne avait choisi la voie de la négociation et du compromis à Camp David au cours de l'été 2000, les Israéliens et Palestiniens vivraient aujourd'hui côte à côte en paix. À la place, le rameau d'olivier tendu par Israël à Camp David a recueilli des rafales de tirs palestiniens et un déferlement d'attentats-suicide.

Bien qu'il soit pratique de l'oublier, si nous voulons trouver une solution à la question de Palestine, si nous voulons véritablement comprendre comment régler ce conflit, nous ne pouvons pas, en toute bonne foi, ignorer la dure réalité. Nous ne pouvons pas faire semblant de croire que la vision qui est aujourd'hui proclamée comme étant la solution n'était pas à portée de main – et elle a été rejetée d'emblée, non pas par Israël, mais par la partie palestinienne, montrant une fois de plus que la direction palestinienne ne manque jamais une occasion de manquer une occasion.

Malheureusement, la direction palestinienne n'a à aucun moment tenu sa pléthore de promesses et d'engagements. Dans les accords qu'il a signés avec Israël, Arafat s'est engagé à régler tous les problèmes par la négociation, faire cesser toute violence, arrêter les terroristes, démanteler l'infrastructure terroriste et mettre fin à l'incitation à la violence. Pourtant, plus d'une décennie s'est écoulée depuis les Accords d'Oslo de 1993 et l'Autorité palestinienne n'a pratiquement

rien fait pour appliquer ces obligations, choisissant à la place d'encourager activement le terrorisme et de le soutenir. Au cours de ces dix années, près de 1 100 Israéliens ont été assassinés dans des actes de terrorisme – dont plus de 900 d'entre eux depuis septembre 2000.

Le terrorisme n'est pas l'outil d'artisans de la paix ni d'architectes d'une nation. C'est l'outil de partisans du refus et de lâches. Le terrorisme ne cherche qu'à détruire et ne peut rien créer. Il constitue l'antithèse du rêve d'une solution à deux États. Par les alliances qu'elle a nouées avec des groupes terroristes sanguinaires comme le Hamas et le Djihad islamique, et par le financement qu'elle accorde aux Tanzim et aux Brigades Al-Aqsa du Fatah, la direction palestinienne a transmis à tous les Israéliens et à tous les citoyens du monde un message glaçant. C'est un message qui proclame que tuer des Israéliens importe plus aux Palestiniens que de créer leur propre État démocratique. C'est un message qui détruit tout espoir de paix. Et ce message a été exporté à l'échelle planétaire propageant dans le monde entier l'épidémie de la terreur et faisant du terrorisme l'article d'exportation palestinien qui a le plus de succès.

Aujourd'hui, M. Arafat et sa clique n'ont pas seulement détruit les espoirs de paix. En encourageant un terrorisme et une violence sans limites, ils ont aussi infligé de graves souffrances socioéconomiques à ceux-là même qu'ils prétendent protéger – prouvant ainsi que ce n'est pas la pauvreté qui provoque le terrorisme, c'est le terrorisme qui provoque la pauvreté. La situation qu'ils ont créée limite encore plus la capacité de leurs citoyens de parvenir à l'autodétermination, à la démocratisation et à la mise en place de leur propre État.

Il y a à peine deux semaines, un nouveau Premier Ministre palestinien, Ahmed Qoreï, a déclaré « La Feuille de route n'est pas la Bible – je rendrai des comptes à Arafat. » C'est une formule absolument sans faille pour aller droit à l'échec et nous espérons que, dans l'intérêt aussi bien des Palestiniens que des Israéliens, elle ne sera pas mise en pratique.

La société israélienne voit la paix comme le plus noble des buts et la plus haute des aspirations. Le désir de paix et de tranquillité est au centre même de l'identité culturelle israélienne. Le plus grand rêve de tous les pères et mères est de voir Israël vivre dans l'harmonie et la coopération avec ses voisins arabes.

Si les dirigeants palestiniens partageaient notre sincère désir de création d'un État palestinien, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec ses voisins, nous assisterions à un changement dans la manière avec laquelle ces dirigeants parlent à leur nation, dans la manière avec laquelle il est demandé aux enseignants palestiniens d'éduquer leurs élèves, dans la manière avec laquelle la police palestinienne traite les dissidents politiques et dans la manière avec laquelle les dirigeants religieux de l'Autorité palestinienne conditionnent leurs fidèles. La paix exige un langage et une culture de paix, qui doit prendre le pas sur l'incitation à la violence et l'endoctrinement qui sont omniprésents dans la région.

Mais la réalité d'aujourd'hui est tout autre. Les Palestiniens accusés de coopérer avec Israël sont lynchés sur la place publique, alors que ceux qui sacrifient leur vie pour commettre des attentats-suicide à la bombe contre des Israéliens innocents reçoivent des éloges publics sans pareil au cours de rassemblements monstres et de cérémonies officielles. La communauté internationale ne peut pas tolérer et ne tolérera pas la création d'un État répressif et terroriste de plus au Moyen-Orient. Cela va à l'encontre des intérêts du peuple palestinien, cela va à l'encontre des intérêts de la région, et cela va à l'encontre des intérêts du monde.

Avec l'adoption de la Feuille de route, il y a six mois, le Gouvernement israélien a immédiatement commencé à mettre en oeuvre des mesures destinées à soulager les conditions de vie de la population palestinienne, comptant que l'Autorité palestinienne honorerait son obligation fondamentale en vertu de la Feuille de route, à savoir démanteler l'infrastructure terroriste.

Ces mesures pratiques prises par Israël comportent le transfert des responsabilités israéliennes en matière de sécurité à l'Autorité palestinienne à Gaza et à Bethléem, accompagné du retrait de ses forces de ces zones; la libération de centaines de prisonniers palestiniens à titre de mesure de confiance allant au-delà des dispositions prévues dans la Feuille de route – à propos, certains de ces prisonniers ont été plus tard impliqués dans l'assassinat de civils israéliens; l'évacuation de nombreuses implantations non autorisées aux quatre coins de la Cisjordanie; l'octroi d'un permis d'entrée quotidienne à 40 000 travailleurs palestiniens de Cisjordanie et de Gaza afin qu'ils puissent aller travailler en Israël, dans un effort

d'améliorer la situation économique de la population palestinienne; l'octroi d'un permis d'entrée quotidienne à 15 000 autres travailleurs employés dans les zones industrielles spéciales situés entre Israël et les régions sous contrôle de l'Autorité palestinienne, afin de donner un coup de fouet supplémentaire à l'économie palestinienne; l'ouverture de terminaux de transport permettant l'accès quotidien de 2 000 camions chargés de marchandises, de produits frais et de matières premières vers et hors de la Cisjordanie et de la bande de Gaza depuis Israël, la Jordanie et l'Égypte; l'autorisation du tourisme à Bethléem et à Jéricho, ce qui constitue une importante source de revenus pour l'économie palestinienne; l'élimination des barrages routiers et des postes de contrôle partout en Cisjordanie et à Gaza, afin d'améliorer la liberté de mouvement de la population palestinienne; et l'extension de la zone de pêche palestinienne à 12 miles des côtes de Gaza afin de consolider ce secteur économique clef.

Malheureusement, l'Autorité palestinienne, pour sa part, n'a rien fait pour remplir l'obligation que lui fait la Feuille de route de combattre les organisations terroristes, et les terroristes ont utilisé toutes les tentatives israéliennes d'améliorer la vie quotidienne des Palestiniens pour redoubler systématiquement leurs attaques contre des citoyens israéliens. Ils ont profité de l'accroissement de la liberté de circulation pour faire passer clandestinement des fuyitifs, des armes, des obus de mortier, des fusées d'artillerie et même des ceintures d'explosifs entre des villages et des villes de Palestine, et ils ont profité des déplacements de travailleurs vers Israël pour infiltrer les villes israéliennes et y perpétrer des attentats-suicide. Aujourd'hui, la violence et le terrorisme se poursuivent sans relâche, l'infrastructure terroriste demeure intacte, les incitations à la violence se multiplient, et les terroristes sont libres de planifier des attentats violents contre des Israéliens n'importe où. Face à cette réalité, Israël n'a d'autre choix que de se concentrer sur la protection et la survie de ses citoyens.

La situation, telle qu'elle se présente aujourd'hui sur le terrain, montre bien mieux que toutes les rhétoriques que la réponse à la question de Palestine réside avant tout, non pas au niveau d'Israël, mais à celui des dirigeants palestiniens eux-mêmes. C'est en effet la partie palestinienne qui n'a de cesse de rejeter une solution de deux États fondée sur une

reconnaissance et un esprit de compromis véritables, et c'est elle qui n'a pas encore accepté cette solution.

L'orateur qui a choisi de représenter aujourd'hui le peuple palestinien illustre bien cette crise de leadership. Connu pour son extrémisme acharné, Farouk Kaddoumi a même refusé de rejoindre son propre peuple en Cisjordanie et à Gaza, en raison de son rejet du processus de paix dont est pourtant née l'Autorité palestinienne. Avec un tel dirigeant, il n'est pas surprenant que la Mission permanente d'observation de la Palestine soit à ce point déconnectée de la réalité sur le terrain et continue de prendre des initiatives au sein de cette Organisation qui sont contraires à tous les accords passés, de la Déclaration de principes de 1993 à l'actuelle Feuille de route.

Les rêves des Palestiniens comme des Israéliens sont inextricablement liés à la réalisation, une fois pour toutes, de l'obligation palestinienne de combattre et de démanteler le terrorisme, conformément au droit international, aux résolutions de l'ONU et à la Feuille de route. La réalisation en toute bonne foi de cet engagement fondamental des Palestiniens n'obligerait plus Israël à prendre des mesures antiterroristes et ouvrirait la voie à des négociations pacifiques, qui sont la seule véritable garantie de bien-être, de prospérité et de sécurité pour les peuples de la région.

Israël reste disposé à négocier avec n'importe quels dirigeants palestiniens qui honorent leurs obligations et engagements fondamentaux, indispensables pour la viabilité du processus de paix, grâce auquel un État palestinien pacifique et démocratique, vivant côte à côte avec Israël, pourra être créé.

Israël est prêt à remplir ses engagements au titre de la Feuille de route, à faire des concessions douloureuses et à aider les dirigeants palestiniens déterminés à faire la paix à remplir leurs obligations. Désormais, avec la formation d'un nouveau cabinet palestinien, nous espérons que la partie palestinienne sera disposée à agir. C'est parce que nous croyons en la paix et la sécurité pour tous les peuples de la région, que nous avons la conviction qu'un jour surgira un partenaire palestinien pour la paix.

La question de Palestine, dont nous débattons ici à l'Assemblée générale, ne peut être résolue que par l'instance et l'entité qui compte véritablement, à savoir la population palestinienne de la région. Des dirigeants

palestiniens véritablement soucieux du bien-être du peuple palestinien ne peuvent continuer à soutenir le terrorisme et à rejeter les droits des autres. Avec des dirigeants palestiniens dévoués à la démocratie et à la coexistence et dotés du courage et de la sagesse de faire des concessions au nom de la paix, la question de Palestine se résoudra d'elle-même, et lorsque cela sera le cas, Israël sera présent pour partager et promouvoir le bien-être et la prospérité de chacun de ces deux peuples.

**M. Musambachime** (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait avec les autres prendre part au débat sur la question de Palestine. De fait, je voudrais, au nom de ma délégation, saluer le rapport du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui figure dans le document A/58/416, qui fournit des informations utiles.

La Zambie approuve et appuie pleinement les initiatives actuelles en vue d'un règlement pacifique de la crise du Moyen-Orient, dirigées par les États-Unis d'Amérique. Ma délégation espère que toutes les dispositions principales convenues dans la Feuille de route du Moyen-Orient seront pleinement mises en oeuvre et appliquées.

La Zambie compte, par conséquent, que la communauté internationale soutiendra la Feuille de route et l'important travail du Quatuor aux fins d'une solution globale, juste et durable à la question de Palestine, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et sur d'autres résolutions pertinentes sur cette question.

Ma délégation est, toutefois, consternée de voir que durant la période considérée aucun progrès sérieux n'a été enregistré dans les processus politiques qui permettraient de consolider la Feuille de route. Dans la zone de sécurité, par exemple, la construction du mur se poursuit en Cisjordanie et dans les secteurs occupés à proximité de Jérusalem-Est. Le mur ne fait que saper les efforts internationaux visant à régler le conflit et à concrétiser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, comme envisagé dans la Feuille de route.

La Zambie est d'avis qu'à l'heure actuelle, la Feuille de route offre une solution viable à la question du Moyen-Orient. Il est important que l'ONU apporte son appui au processus en fournissant des ressources appropriées aux mécanismes qui en faciliteront la mise en oeuvre. Ma délégation souhaite donc mettre en

relief le rôle crucial et primordial de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU. La Division devrait être autorisée à poursuivre ses opérations d'appui aux objectifs et programmes du Comité.

Le Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'Information a fait un travail remarquable en tenant les médias et le grand public informés des questions touchant la Palestine. Ma délégation prie le Secrétaire général de bien vouloir poursuivre ce programme avec toute la souplesse voulue, en fonction de l'évolution de la situation.

Pour terminer, la Zambie tient à s'associer au reste de la communauté internationale dans la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, fêtée hier. Nous adressons nos félicitations au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Comme par le passé, ma délégation votera pour les projets de résolution qui seront mis aux voix au titre de la question inscrite à l'ordre du jour.

**M. Andrianarivelo-Razafy** (Madagascar) : Monsieur le Président, permettez-moi de rendre hommage au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. M. Papa Louis Fall, dont le dynamisme et le dévouement ont permis au Comité, cette année encore, de mener à bien son mandat.

En effet, la question de Palestine demeure l'une des plus graves préoccupations de notre époque. Dans le contexte global d'un monde complexe et incertain, notre Organisation a le devoir et la responsabilité d'examiner tous les aspects de la question palestinienne jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée.

Notre Secrétaire général n'a pas ménagé ses efforts dans la recherche des voies et moyens pour un règlement rapide et global du conflit au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne. Pour sa part, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a continué de soutenir toutes les initiatives visant à résoudre la question palestinienne sous tous ses aspects.

L'évolution récente de la situation dans les territoires palestiniens occupés reste alarmante. Malgré la condamnation de la communauté internationale, des

opérations militaires alourdissent les pertes en vies humaines. Les exécutions extrajudiciaires et les entraves aux secours humanitaires violent les droits fondamentaux du peuple palestinien. Enfin, les affrontements quotidiens affectent la population civile et créent un état de paralysie sociale et économique aggravée par les blocus.

Les impératifs de sécurité ne devraient pas primer sur l'exercice du droit inaliénable à l'autodétermination. Chaque peuple de la région a le droit légitime de vivre dans des frontières sûres et reconnues. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité l'a déjà souligné. La reconnaissance mutuelle intervenue entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, représentante du peuple palestinien, constitue une avancée significative et crée les conditions favorables pour un règlement définitif de la question palestinienne.

Cependant, les mesures unilatérales et punitives prises par Israël, mais aussi les attentats-suicide des extrémistes palestiniens, handicapent lourdement les efforts entrepris pour rapprocher les deux parties. L'impasse actuelle dans les négociations constitue une menace de déstabilisation pour toute la région. Elle crée une situation inextricable qui représente un ferment pour l'extrémisme et un foyer pour les actions terroristes. Dans ce contexte, la Feuille de route, initiée par le Quatuor et endossée récemment par le Conseil de sécurité, représente une approche novatrice, applicable à court terme et acceptée par les deux belligérants. Elle offre des chances réelles de paix à toutes les parties.

Des initiatives de grande envergure, comme l'accord de Genève entre des représentants de la société civile israélienne et palestinienne, méritent d'être prises en compte. Les parties concernées sont donc à la croisée des chemins. Il n'y a qu'une seule alternative : éviter de sombrer dans la spirale de la violence et se diriger vers la route de la paix. Ceci conforte le consensus dégagé au sein de la communauté internationale, unanime pour soutenir les dispositions de la Feuille de route. Il appartient maintenant aux Israéliens et aux Palestiniens de faire preuve de volonté réelle pour saisir cette occasion historique de vivre dans la paix et la sécurité.

**M. Gilman** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Contrairement aux interventions très longues de

certains de mes collègues et dans un souci de concision, mes propos seront brefs. La position des États-Unis sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient est extrêmement claire : les États-Unis appuient pleinement la création d'un État palestinien démocratique et viable à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël. Considérant notamment la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité, qui entérine la Feuille de route axée sur les résultats comme moyen de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient, les États-Unis estiment que les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la question du Moyen-Orient devraient reprendre les principes qui ont été établis dans la Feuille de route et à la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, tenue à Madrid en 1991.

Les États-Unis sont alarmés par les projets de résolution qui continuent d'être soumis au titre du point de l'ordre du jour relatif à la question de Palestine. Deux organismes de l'ONU – la Division des droits des Palestiniens et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – perpétuent l'idée qu'une seule partie au conflit du Moyen-Orient a des droits mais pas les responsabilités y afférentes. Ces deux organismes et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés coûtent à l'ONU près de 3 millions de dollars par an. Les États-Unis continueront de ne pas payer la part du budget destinée à ces deux organismes et de rechercher leur suppression.

D'une manière générale, le maintien de ces organismes est en contradiction avec le soutien que l'ONU apporte aux efforts du Quatuor en vue de concrétiser la solution, juste et durable, de deux États à travers la Feuille de route axée sur les résultats, qui exige des mesures de la part de toutes les parties.

Les deux projets de résolution qui sont présentés au titre du point 37 de l'ordre du jour sur la situation au Moyen-Orient ressemblent de très près aux résolutions adoptées l'an dernier et posent, de ce fait, un certain nombre de problèmes.

À notre avis, le projet de résolution sur Jérusalem traite des questions qui devraient être et doivent être décidées par les parties dans le cadre des négociations sur le statut permanent. De même, le projet de

résolution sur le Golan syrien tente d'imposer un règlement qui devrait être décidé lors de la reprise des négociations israélo-syriennes.

Mes collègues, je plaide pour que nous travaillions de façon constructive à un règlement au Moyen-Orient en favorisant un environnement pacifique, un environnement propice à des négociations déterminées entre les parties concernées, et contribuer ainsi à la création d'un État palestinien.

**M. Rodríguez Parilla** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le débat sur le point 38 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale consacré à la question de Palestine coïncide avec les manifestations organisées hier à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

En dépit des appels lancés par la communauté internationale, la crise dans les territoires palestiniens continue de s'aggraver tandis qu'augmente le nombre des morts et des blessés, dont l'immense majorité sont des civils innocents, et le tiers des enfants. Les incursions des forces armées israéliennes se poursuivent dans les territoires palestiniens et les colonies de peuplement israéliennes poursuivent leur expansion dans les territoires palestiniens occupés.

La paralysie de l'économie provoquée par l'occupation militaire, les bouclages et les fermetures de routes mettent en péril la survie d'une grande partie de la population palestinienne, dont 60 % vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté. La destruction des maisons et des biens, des sites religieux, culturels et historiques, et des institutions de l'infrastructure de l'Autorité nationale palestinienne doit être énergiquement condamnée. La violation des droits de l'homme du peuple palestinien est la plus flagrante, massive et systématique qui soit commise dans le monde.

Aujourd'hui, nous dénonçons à nouveau le confinement auquel est soumis le Président palestinien Yasser Arafat, qui peut à peine sortir du quartier général de l'Autorité palestinienne, et encore moins quitter le pays, car on le menace de ne plus le laisser retourner dans sa patrie.

Les détentions arbitraires, les tortures et les exécutions extrajudiciaires sont quotidiennes et institutionnalisées. Le terrorisme d'État pratiqué par Israël ne connaît pas de limites et doit être condamné.

Cuba est d'avis que la lutte héroïque du peuple palestinien contre l'occupation et l'agression israéliennes est légitime et inébranlable et exprime sa profonde solidarité avec sa résistance et sa rébellion.

En même temps, Cuba exprime sa condamnation des attentats-suicide à la bombe et d'autres actes dirigés contre les civils israéliens, victimes innocentes de l'engrenage de la violence déclenché par la politique de son gouvernement. En même temps, nous nous opposons à la manipulation de ces actes isolés visant à remettre en question l'exercice du droit de légitime défense par le peuple palestinien et à justifier des actions tant sélectives qu'à grande échelle dirigées contre la population palestinienne.

À la longue histoire d'agressions, d'implantations de colonies de peuplement illégales, de violations des droits de l'homme les plus élémentaires et de préjudices physiques et moraux contre le peuple palestinien s'est ajoutée l'édification, ces derniers mois, d'un mur de séparation sur les terres palestiniennes. L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force constitue un principe admis par le droit international. La communauté internationale a toujours refusé de reconnaître les implantations israéliennes illégales et l'annexion par Israël de Jérusalem-Est et du Golan, comme le confirment respectivement les résolutions 465 (1980), 478 (1980) et 497 (1981) du Conseil de sécurité. Dans ces cas-là, la réaction de la communauté internationale s'est exprimée par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, clairement et fermement.

Israël présente la construction du mur de séparation entre Israël et le territoire palestinien occupé comme une mesure de sécurité, mais le mur est érigé sur le territoire palestinien et vise à inclure 16 % de la superficie de la Cisjordanie, y compris des terres agricoles, des ressources en eau et des villages, ce qui implique une annexion de facto par laquelle la situation en matière de sécurité est manipulée comme prétexte grossier à l'expansion territoriale d'Israël.

L'édification du mur de séparation, l'expansion des colonies de peuplement et la construction de routes de sécurité entre celles-ci et Israël constituent clairement une expansion territoriale aux dépens du peuple palestinien et de son droit inaliénable à l'autodétermination et à un État indépendant et souverain. La « bantoustanisisation » du territoire palestinien occupé crée de nouveaux changements sur

le terrain, qui compliquent davantage les possibles négociations futures sur le statut permanent et interdit la possibilité d'établir un État palestinien d'un seul tenant sur tout son territoire.

La délégation cubaine se réjouit de la publication du rapport du Secrétaire général, préparé conformément aux dispositions de la résolution ES-10/13 de l'Assemblée générale, qui arrive à la conclusion qu'Israël n'honore pas ce qui a été exigé par l'Assemblée, à savoir qu'il « arrête la construction du mur dans le territoire palestinien occupé ».

Le nombre de résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité sur la question de Palestine qu'Israël défie et méprise continue d'augmenter. Les violations du droit international, du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève de 1949 sont graves et quotidiennes.

Dans la recherche d'une solution à la question de Palestine, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle important. Dans cette tâche, l'Assemblée générale doit prendre la tête des efforts déployés, vu l'incapacité du Conseil de sécurité à faire respecter ses propres résolutions, qui pourtant sont contraignantes.

S'agissant de la question de Palestine, il est manifeste que le Conseil de sécurité pratique deux poids, deux mesures. Dans quasiment la moitié des cas où les États-Unis ont exercé leur veto au Conseil de sécurité, c'est-à-dire à 39 reprises, ils l'ont fait sur la question du Moyen-Orient. Vingt-sept de ces cas étaient directement liés à la situation dans les territoires occupés illégalement par Israël, sans compter les menaces de veto constantes empêchant l'adoption d'un nombre considérable de projets de résolution qui n'ont jamais été mis aux voix ou qui ont perdu une bonne partie de leur substance.

Pour avancer vers un règlement juste du problème palestinien, les États-Unis doivent immédiatement suspendre leur appui financier à des fins belliqueuses et leurs fournitures militaires à Israël, notamment les chars, les hélicoptères, les missiles et les avions qui sont utilisés contre les civils. La politique de complicité des États-Unis avec l'occupation israélienne explique tout à fait la position que vient d'énoncer la délégation des États-Unis concernant les fonctions de la Division des droits des Palestiniens et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, une position que Cuba rejette énergiquement.

Cuba condamne tous les actes d'agression, d'occupation et de terrorisme d'État perpétrés par Israël et réaffirme sa solidarité la plus résolue avec le peuple palestinien et exhorte en même temps toutes les délégations à voter pour les quatre projets de résolution présentés à l'Assemblée générale en soutien à la cause palestinienne, y compris son droit inaliénable à créer un État indépendant et souverain sur son territoire avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M. Erwa** (Soudan) (*parle en arabe*): J'ai l'honneur de présenter à M. Papa Louis Fall, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et aux membres du Comité nos sincères remerciements pour les efforts qu'ils ont faits afin de préserver les droits des Palestiniens et de mettre au jour l'hypocrisie de l'occupation et des pratiques odieuses d'Israël qui ne font que perpétuer les souffrances du peuple palestinien.

Lorsque nous examinons la question de la Palestine, noeud du conflit israélo-arabe et cause véritable des problèmes au Moyen-Orient, le fait, à notre avis, que l'on n'ait pas trouvé de solution juste et équitable à cette question a entraîné la détérioration accrue de la situation de toute la région en matière de sécurité, en dépit des trêves répétées réclamées par l'Autorité palestinienne et par toutes les factions palestiniennes. Israël, quant à lui, se moque de ces efforts, aggrave la situation et rejette avec mépris toutes les initiatives internationales et régionales.

L'intransigence du Gouvernement israélien qui poursuit sa politique colonialiste démontre clairement son intention de défier toutes les résolutions d'Oslo et de Madrid et de démanteler les institutions de l'Autorité palestinienne, menaçant d'exiler le Président palestinien élu, M. Yasser Arafat, ce qui créerait un grave précédent dans l'histoire de la région.

Récemment, la construction, lancée par Israël, du mur de séparation qui empiète de dix kilomètres dans le territoire palestinien, placera 11 % de l'ensemble du territoire de la Cisjordanie entre le mur et la Ligne verte. Cela aura des conséquences négatives sur l'économie de plus de 875 000 Palestiniens. La construction de ce mur doit cesser immédiatement.

Pour répondre à ces actes graves commis par Israël, la communauté internationale se contente d'adopter de nouvelles résolutions de dénonciation et de rejet. Mais Israël se moque de ces résolutions. Il est grand temps que la communauté internationale,

représentée principalement par le Conseil de sécurité, assume ses responsabilités en pressant Israël de respecter les résolutions ayant une légitimité internationale, ce qui permettrait d'instaurer la paix et la sécurité dans la région. L'arrogance du Gouvernement de Sharon à l'égard de ces résolutions et l'impunité dont il jouit à ce jour l'incitent à commettre de nouveaux massacres et des actes barbares contre des civils innocents sans défense.

Nous répétons que pour Israël, la seule façon de garantir sa sûreté et sa sécurité est de mettre fin à l'occupation et de se retirer immédiatement et sans condition des territoires palestiniens et arabes occupés, y compris le Golan syrien et le Sud-Liban, et de permettre au peuple palestinien d'établir son propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Enfin, depuis cette tribune, nous exhortons toutes les nations éprises de paix à oeuvrer avec acharnement pour contraindre Israël à tenir compte des résolutions ayant une légitimité internationale afin de préserver le prestige de cette institution. La communauté internationale devrait s'attacher immédiatement à assurer une protection internationale au peuple palestinien, à favoriser la réalisation d'un règlement pacifique et durable du problème palestinien et à instaurer la paix et la sécurité dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur le point 38 de l'ordre du jour.

J'informe les membres que l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution A/58/L.23 à A/58/L.26/Rev.1 le mercredi 3 décembre 2003, dans le cadre de l'examen de la question à l'ordre du jour.

Plusieurs délégations ont demandé d'exercer leur droit de réponse.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a entendu tout à l'heure une déclaration du représentant israélien qui était le reflet des mêmes vieilles idées, voire des expressions utilisées par les puissances occupantes et colonialistes tout au long de l'histoire. Cette déclaration contenait également un certain nombre de mensonges fondamentaux dont je ne citerai que trois.

Le premier est que la partie arabe a rejeté la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale sur la partition de la Palestine et qu'Israël l'a acceptée. Il est vrai que la partie arabe ne l'a pas acceptée, mais

l'acceptation d'Israël n'était pas sincère. Après la guerre, Israël a occupé plus de 50 % des territoires alloués aux Arabes et les a annexés. Immédiatement après la guerre, Israël a confirmé que Jérusalem-Ouest était sa capitale, en infraction aux dispositions de la résolution sur la partition. La démarche principale adoptée depuis par Israël dans ses politiques a été l'expansion et la confiscation illégitime de territoires palestiniens.

Le deuxième mensonge est que la partie palestinienne à la conférence de Camp David a rejeté une proposition lui permettant de recouvrer 95 % des territoires occupés. À Camp David, aucun plan n'a été présenté. À Camp David, la partie israélienne a insisté pour garder le contrôle, pendant 100 ans, d'une ceinture entourant la Cisjordanie et la bande de Gaza, privant ainsi la Palestine de frontières internationales. En fait, cette zone reviendrait à nier l'essence même d'un État palestinien, sans même parler des positions inacceptables d'Israël sur Jérusalem et sur les droits des réfugiés. La situation a été modifiée par l'initiative du Président Clinton, qui avait été acceptée par les deux parties, avec certaines réserves. Ceci a abouti au seul cycle de négociations sérieuses, à Taba, qui soient parvenues à des résultats tangibles.

Le troisième mensonge est que le Gouvernement israélien actuel souhaite la paix et accepte la prémisse de deux États. Si tel est le cas, pourquoi les activités colonialistes de peuplement continuent-elles? Pourquoi l'occupation de peuplement expansionniste de nos territoires se poursuit-elle? Pourquoi, hier encore, les autorités d'occupation ont-elles commencé la construction d'une nouvelle colonie de peuplement à Jérusalem-Est, partie arabe de la ville? Pourquoi construisent-elles ce mur expansionniste qui réduit à néant toute possibilité de parvenir à la solution prévoyant deux États? Pourquoi l'accord de Genève signé hier est-il rejeté? Pourquoi les Israéliens qui y ont contribué sont-ils accusés de travailler contre les intérêts de leur État? Leur gouvernement les accuse même d'être des traîtres.

Monsieur le Président, nous lançons un défi au représentant israélien; qu'il accepte maintenant devant vous la création de deux États sur la base des frontières de 1967. Cela aboutirait immédiatement et inévitablement à la paix. Nous savons qu'il est incapable de relever ce défi, malheureusement, car la vérité est que pour M. Sharon, son gouvernement et son ambassadeur – comme cela est manifeste dans sa

dernière déclaration – la question de Palestine n'existe tout simplement pas.

Dans la déclaration israélienne et dans d'autres déclarations, il a été déclaré que l'ONU et les résolutions qu'elle adopte penchent pour une partie au dépend de l'autre. Une fois encore, c'est une façon de raisonner qui est absolument incroyable. Nous sommes un peuple défavorisé; nous n'avons pas d'État, ni de droits; nous sommes un peuple vivant sous occupation et victime du colonialisme; nous sommes un peuple qui est soumis à une campagne de répression continue, et ce, depuis plus de 37 ans. La moitié de notre population est constituée de réfugiés. Cela fait plus de 55 ans que nous vivons de la sorte. Certains demandent maintenant pourquoi il n'y a pas d'équilibre : un équilibre entre quoi? Entre l'occupant et ceux qui vivent sous occupation? Entre le réfugié et la personne qui occupe sa maison? Comment peut-on traiter de façon égale les deux parties?

Lorsque la Palestine deviendra indépendante et que les Palestiniens pourront exercer leur souveraineté, nous serons extrêmement heureux d'échanger avec nos voisins, y compris Israël, les bienfaits de relations normales. Nous serons heureux de venir ici et d'être traités sur un pied d'égalité par l'ONU.

**M. Shacham** (Israël) (*parle en anglais*) : L'observateur palestinien a affirmé que nous avons menti. Je dis que nous avons dit la vérité. Mais parfois, ce qui est plus important que les paroles sont les faits et les actions sur le terrain.

Les citoyens israéliens sont actuellement les cibles et les victimes des attentats les plus barbares du terrorisme aveugle dans l'histoire moderne. Depuis septembre 2000, lorsque Yasser Arafat a décidé de revenir au terrorisme après avoir rejeté un compromis au Sommet de la paix de Camp David quelques mois auparavant, plus de 900 israéliens ont été tués par le terrorisme palestinien et environ 6 000 ont été gravement blessés dans approximativement 20 000 attaques allant des embuscades à la mitraillette aux attentats-suicide à la bombe dans des restaurants bondés.

Ce terrorisme n'est pas un sorti spontanément du néant. C'est le résultat d'un effort systématique et orchestré par la direction palestinienne actuelle pour motiver, inciter et même faire chanter les éléments les plus vulnérables de la société palestinienne pour qu'ils renoncent à leurs propres vies afin d'assassiner des

Israéliens. Il existe une abondance de preuves concrètes montrant que l'Autorité palestinienne incite ses enfants à la haine, à la violence et à la mort au nom d'Allah, la shahada. L'Autorité palestinienne encourage cette incitation par l'ensemble de sa structure sociale et pédagogique des enfants palestiniens, y compris par les événements sportifs, les camps d'été, les vidéos musicales pour les enfants à la télévision publique et même dans des manuels scolaires. Les Juifs et le judaïsme sont présentés comme malfaisants par nature. L'existence d'Israël en tant qu'État perd sa légitimité et est niée, et se battre contre les Juifs et le judaïsme est présenté comme un acte justifié et même héroïque.

Par exemple, les ministères de l'éducation et des sports de l'Autorité palestinienne ont fait des meurtriers les plus odieux des Juifs des modèles et des héros pour la jeunesse palestinienne. De nombreuses écoles, des événements culturels, des programmes éducatifs et des compétitions pour enfants ont également été baptisés du nom de meurtriers terroristes et d'auteurs d'attentats-suicide. Que l'on ne s'y trompe pas, ce ne sont pas simplement des initiatives locales, mais ils impliquent les plus hauts fonctionnaires palestiniens.

Pas plus tard qu'en septembre de cette année, Yasser Arafat et 13 dirigeants de l'Autorité palestinienne ont conjointement parrainé un tournoi de football honorant les terroristes patentés. Parmi ces dirigeants de l'Autorité palestinienne, il y a le Ministre chargé des négociations Saeb Erekat, le Conseiller pour la sécurité nationale Jibril Rajoub, le Ministre des sports Abdel Fattah Hayamel et le mufti de l'Autorité palestinienne, Ikrama Said Sabri, et 10 autres hauts responsables de l'Autorité palestinienne. Chacune des 24 équipes de football a reçu le nom d'un terroriste, y compris de certains des meurtriers palestiniens les plus cruels tels que Yihye Ayash, le tristement célèbre ingénieur des explosifs du Hamas qui avait commencé les attentats-suicide à la bombe, et Dalal Mughrabi, une femme terroriste qui avait attaqué un bus en 1978, tuant 36 Israéliens. Et à la fin du tournoi, le Ministre Erekat lui-même a distribué les trophées.

Il ne faut pas oublier que l'Autorité palestinienne emploie des fonds internationaux pour promouvoir cette métamorphose des enfants palestiniens en auteurs d'attentats-suicide. Par exemple, des camps d'été ayant reçu le nom d'auteurs d'attentats-suicide sont financés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF). La haine, l'antisémitisme et l'incitation au martyre figurent aussi dans les manuels de l'Autorité palestinienne. Un poème intitulé « Le Shaheed », le martyr figure dans un nouveau manuel de l'Autorité palestinienne et comprend la phrase « Je vois ma mort et je m'empresse d'y arriver ». Il ne peut y avoir de plus grande incitation à la haine et à la violence que de présenter de manière répétée des terroristes palestiniens comme des modèles pour les enfants.

Si les vidéos musicales sont utilisées dans le monde pour distraire les enfants, dans l'Autorité palestinienne, elles sont utilisées pour inculquer aux enfants la haine, la violence et la shahada – le martyre. La chaîne de télévision éducative officielle de l'autorité palestinienne diffuse régulièrement des vidéos musicales incendiaires avec pour acteurs des Israéliens exécutant des meurtres de personnes âgées, de femmes et d'enfants ou faisant exploser des femmes avec leurs bébés. À travers ces vidéos, non seulement on apprend aux enfants à haïr et à être violents, mais on les encourage ouvertement à aspirer à la mort par la shahada. Les clips, conçus pour faire oublier la peur naturelle de l'enfant face à la mort en présentant le martyr d'enfants comme héroïque et paisible, sont apparus dans les propres émissions de la télévision de l'Autorité palestinienne des milliers de fois au cours des trois dernières années. Un clip pour enfants particulièrement effrayante se termine avec ces mots : « Demandez la mort, la vie après la mort vous sera donnée ».

Par cette manipulation odieuse des esprits influençables des enfants, la direction palestinienne actuelle a transformé les vies gâchées des enfants auteurs d'attentats-suicide en un héroïsme national exemplaire, qui doit être imité par tous les autres enfants palestiniens. Malheureusement, cette campagne visant à transformer des meurtriers en modèles est en train de réussir.

Dans un entretien récent à la télévision palestinienne, de jeunes Palestiniennes ont parlé de leurs sentiments à l'égard des attentats-suicide. L'une des déclarations caractéristiques a été faite par une fille nommée Yusra, qui a dit : « Bien sûr que la shahada, le martyr est une bonne chose, tous les enfants palestiniens âgés de 12 ans disent "Oh Seigneur, je voudrais devenir un shaheed" ». Effrayant, n'est ce pas? Permettre que des jeunes enfants soient interviewés à la télévision sur leur désir de mourir est

tout simplement inadmissible. Cela n'est pas une culture de paix, c'est une culture de mort.

### Point 37 de l'ordre du jour

#### La situation au Moyen-Orient

##### Rapports du Secrétaire général

(A/58/278 et A/58/416)

##### Projets de résolution (A/58/L.27 et A/58/L.28)

**M. Løvald** (Norvège) (*parle en anglais*) : Après une longue période pendant laquelle il y a eu une absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, il semblerait qu'il y ait maintenant des raisons d'optimisme prudent. Les Palestiniens ont un nouveau gouvernement en place. Dans son discours d'inauguration au Conseil législatif palestinien, le Premier Ministre Qorei a fait part d'une détermination manifeste de mettre en oeuvre des mesures pour lutter contre le terrorisme, conformément à la Feuille de route. Nous attendons des Palestiniens qu'ils fassent un maximum d'efforts dans leur lutte contre le terrorisme. Un nouveau cessez-le-feu palestinien – *hudna* – serait un premier pas positif. Nous espérons que les Palestiniens réussiront, en coopération avec les Égyptiens, à établir une *hudna* dès que possible. Mais l'Autorité palestinienne doit également contenir et arrêter les individus et les groupes qui organisent et conduisent des attaques violentes. À longue échéance, les groupes militants devront être désarmés.

Une des leçons tirées de l'expérience du cabinet d'Abu Mazen est que le Gouvernement israélien a un rôle crucial à jouer pour que les Palestiniens soient en mesure de lutter contre le terrorisme. L'Autorité palestinienne a besoin d'une marge de manoeuvre d'un point de vue tant politique que géographique, et celle-ci ne peut exister qu'avec la coopération du Gouvernement israélien. Il est important qu'Israël remplisse maintenant ses obligations conformément à la Feuille de route. Celles-ci incluent l'arrêt des opérations militaires, le lever des bouclages, la fin des assassinats de Palestiniens et de la démolition de maisons palestiniennes, et le gel des activités de colonisation, y compris la croissance naturelle.

Une autre question qui continue de préoccuper le Gouvernement norvégien est le mur de séparation, qui est principalement construit sur des terres palestiniennes. La Norvège reconnaît pleinement le droit légitime d'Israël de protéger ses citoyens du

terrorisme. Cependant, le fait que le mur est actuellement en train d'être construit sur la terre palestinienne constitue, aux yeux de la Norvège, une annexion de fait de cette terre. Les vies quotidiennes d'un grand nombre de Palestiniens en sont affectées. Le mur de séparation peut également influencer sur le résultat des négociations sur le statut final, dans la mesure où le mur pourrait faire obstacle à la création d'un État palestinien viable sur un territoire continu. La Norvège exhorte Israël à arrêter la construction du mur de séparation en Cisjordanie et à revenir sur ce projet.

*M. Alimov (Tadjikistan), Vice Président, assume la présidence.*

Nous avons appris qu'il y a eu des contacts entre les parties et qu'une série de réunions entre les Israéliens et les Palestiniens à différents niveaux sont prévues pour les semaines à venir. Nous exhortons les parties à accepter de reprendre rapidement la mise en oeuvre de la Feuille de route. Mais un engagement international résolu est également crucial. La récente décision unanime du Conseil de sécurité d'appuyer la Feuille de route indique que le plan de paix qui appelle à la fin de l'occupation et à un règlement du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États est largement appuyé par la communauté internationale.

Une autre leçon tirée de la mise en oeuvre de la Feuille de route jusqu'à présent est qu'il devrait y avoir un plan clair et sans ambiguïté, avec des jalons et des échéances pour la mise en oeuvre. De plus, un plan de paix basé sur les résultats requiert un mécanisme pour en contrôler les progrès. En fait, la Feuille de route appelle à la création d'un mécanisme de contrôle et la Norvège estime que ce mécanisme est crucial au succès de la Feuille de route. Par conséquent, la Norvège encourage le Quatuor à continuer ses efforts pour créer un mécanisme de surveillance efficace dès que possible.

Assumant la présidence du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège a convoqué une réunion des donateurs à Rome le 10 décembre, conformément à la Feuille de route. Tant Israël que l'Autorité palestinienne seront représentés par leur Ministre des affaires étrangères. L'objectif de cette réunion est de montrer l'appui international à l'effort de paix, de mobiliser des ressources financières pour l'Autorité palestinienne et de discuter le processus de

réforme à l'intérieur de l'Autorité palestinienne, ainsi que les mesures israéliennes visant à faciliter les efforts des donateurs internationaux. Nous espérons que la réunion renforcera le processus de paix et encouragera davantage les efforts israéliens et palestiniens en ce sens.

**M. Almansoor (Bahreïn) (parle en arabe) :** Les années passent, la situation internationale change dans diverses parties du globe et l'occupation est virtuellement éliminée dans la plupart des régions du monde. En effet, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important pour mettre fin à de nombreux conflits à travers le monde, excepté au Moyen-Orient. Il reste un foyer de tension et de conflit continu du fait de l'occupation israélienne des territoires arabes en Palestine, en Syrie aux fermes de Chebaa, au Sud-Liban.

Nous sommes ici, une fois de plus, pour examiner le point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient », question qui est à l'ordre du jour depuis près de 33 ans. L'Assemblée générale étudie la situation car aucun progrès n'a été réalisé au Moyen-Orient. En fait, la situation a continué de se détériorer et elle est maintenant pire qu'elle ne l'a été pendant les dernières et difficiles années. La situation dans les territoires palestiniens occupés a atteint des proportions tellement graves qu'elle est maintenant virtuellement hors de contrôle.

Si nous regardons les raisons de cette crise, nous constatons que l'occupation israélienne des territoires palestiniens, y compris Jérusalem, est la principale cause profonde de l'état actuel des choses et de la détérioration continue de la situation. Il est en effet déplorable que la puissance occupante, qui trouve diverses raisons pour justifier son occupation, conduise cette occupation en employant des méthodes que nous jugeons sans précédent, des méthodes qu'aucune puissance occupante dans le monde n'a utilisées par le passé. De plus, elle fait usage d'une force barbare, déployant des arsenaux énormes contre un peuple sans défense dont les seules armes sont la détermination et l'insistance à lutter contre l'occupation.

Il est clair qu'il n'y a pas d'autre conflit dans le monde qui ait engendré, autant que le conflit du Moyen-Orient, des sentiments de haine et de violence et l'usage excessif d'une violence aveugle.

En 1948, Israël a occupé une part considérable du territoire palestinien, expulsé, déplacé ou tué de

nombreux Palestiniens de plein droit et construit des colonies de peuplement illégitimes. En 1967, Israël occupait un nombre encore plus élevé de terres arabes – Gaza, la Cisjordanie ainsi que Jérusalem, déclarée capitale éternelle d'Israël.

Il y a eu l'adoption de résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), qui soulignent l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, et de la résolution 478 (1980) qui censure l'adoption par Israël de la « loi fondamentale » sur Jérusalem. Mais Israël a fait fi de toutes les résolutions de l'ONU et a montré un mépris évident pour elles.

Le rejet par la communauté internationale des mesures illégitimes visant à modifier les traits démographiques et géographiques de Jérusalem n'a jamais été accepté par Israël, qui a persisté dans sa politique de violence et conféré par la force un caractère israélien à la ville sainte.

Israël a poursuivi son acquisition cupide des territoires arabes. Il ne s'est pas limité à l'occupation du territoire palestinien, mais il a également occupé le Golan syrien et le Sud-Liban, où il a été en butte à la résistance libanaise courageuse qui a obligé le retrait des forces israéliennes, à l'exception de la zone des fermes de Chebaa, demeurée sous un joug rigide.

Afin de renforcer sa position dans les territoires palestiniens occupés et de maintenir son occupation, Israël a implanté des colonies, invitant les colons extrémistes du monde entier à peupler les territoires arabes occupés et les pourvoyant de divers types d'armes pour terroriser les habitants et les expulser par la mise en oeuvre de politiques meurtrières et la perpétration de massacres, faisant fi des conventions internationales et des instruments relatifs aux droits de l'homme. Israël a aussi établi un nombre sans précédent de colonies dans tous les territoires arabes occupés.

Israël a entrepris de transformer les caractéristiques arabes des territoires occupés et d'exploiter leurs richesses et ressources naturelles, en violation des instruments internationaux tels que la quatrième Convention de Genève et autres résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil considère que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le Golan est nulle et non avenue.

Par suite de l'occupation du Golan syrien en 1967, Israël a promulgué de nouvelles lois qui vont à l'encontre de tous les accords et conventions internationaux et qui sont destinées à dépouiller le Golan de son identité syrienne. Il a appliqué une politique de judaïsation des habitants et implanté 44 colonies. L'un des éléments paradoxaux de l'attitude israélienne est la poursuite de l'occupation et l'escalade de ses pratiques contre les Palestiniens dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et contre les Syriens dans le Golan, par le biais de violentes attaques et au mépris des conventions internationales. Un exemple est l'agression perpétrée en octobre 2003 contre le village syrien Ein Saheb en dépit des efforts internationaux visant à trouver une solution pacifique au Moyen-Orient.

Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ont souligné l'illégitimité des colonies de peuplement israéliennes. Par exemple, la résolution 446 (1979) soulignait que les colonies de peuplement n'ont aucune validité en droit, tout comme l'a souligné la résolution 465 (1980) qui relevait également que l'installation par Israël des éléments de sa population et de nouveaux immigrants dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Israël, constitue une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève.

À l'heure actuelle, le monde est pleinement convaincu qu'il importe de trouver une solution pacifique à cette question et est également convaincu qu'il importe de créer un État palestinien comme base de tout règlement. Ceci est reflété dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité qui réaffirme l'importance du principe de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. La résolution 1515 (2003) du Conseil, adoptée le mois dernier, et destinée à appuyer la Feuille de route telle qu'arrêtée par le Quatuor, demande aux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route.

Alors que la Déclaration du Millénaire reflète la détermination de la communauté internationale à instaurer une paix juste et durable dans toutes les régions du monde, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à appuyer les peuples toujours assujettis à l'occupation étrangère, les États arabes ont déployé de grands efforts pour trouver une solution pacifique à la question de Palestine.

Les États arabes ont adopté la paix en tant que choix stratégique et formulé une initiative de paix proclamée au Sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth en 2002. Il s'agit d'une initiative intégrée qui définit les bases claires d'un règlement pacifique et exige le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, jusqu'à la ligne de 1967 et des fermes de Chebaa au Liban qui sont encore occupées, la recherche d'une solution au problème des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et la création d'un État palestinien avec pour capitale Jérusalem.

Ceci constitue les bases d'un règlement du conflit, sinon il ne saurait y avoir de solution. Israël doit accepter cet état de fait. Indépendamment de l'intensité de la force militaire utilisée par Israël pour maintenir son occupation, il ne peut masquer cette vérité. Au contraire, il devrait travailler à un processus pacifique pour parvenir à un règlement juste et durable de ce conflit qui n'a que trop duré. Indépendamment du nombre d'années et du temps écoulés, la vérité et la justice restent les seules bases d'un règlement du conflit.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte qui va présenter les projets de résolution figurant dans les documents A/58/L.27 et A/58/L.28.

**M. Atta** (Égypte) (*parle en arabe*) : Le début des travaux de la présente session de l'Assemblée générale a coïncidé avec le 25<sup>e</sup> anniversaire de la signature des deux cadres de paix négociés à Camp David. En dépit des périodes pleines d'espoir de voir s'instaurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, la région a été le théâtre d'affrontements armés au cours d'autres phases et périodes qui ont eu de profondes incidences et répercussions sur les efforts de paix que l'Égypte a déployés avec objectivité et claire détermination, saisissant toutes les occasions pour établir une paix juste et globale pour les pays et les peuples du Moyen-Orient.

L'Égypte a oeuvré avec d'autres pays épris de paix et par le biais de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle incombe la responsabilité principale, depuis le début de ce conflit, pour réunir les éléments d'un règlement au Moyen-Orient et en soutenir tous les aspects. Ces éléments d'un règlement ont été définis par les résolutions 242 (1967) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, ainsi que par tout un ensemble

d'autres résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale depuis 1947, le principe « terre contre paix » issu de la Conférence de paix de Madrid et, enfin, la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Cette dernière appelle la communauté internationale à appuyer la Feuille de route et souligne la nécessité de parvenir à un règlement et de reprendre les négociations sur les différents volets.

Malgré tous ces efforts, nous avons constaté au cours des dernières années que ces principes sur lesquels la communauté internationale est tombée d'accord ont été mal lus ou mal interprétés par les Gouvernements israéliens successifs. Le Gouvernement israélien actuel les rejette parfois complètement. Il continue d'insister sur la poursuite de ses politiques d'implantation et sur la construction de murs en profondeur dans les territoires palestiniens occupés. Il tente d'imposer sa propre vision du chemin à suivre pour parvenir à un règlement. Or, ce règlement doit s'appuyer sur les points suivants :

Premièrement, Israël doit se retirer de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis juin 1967. Deuxièmement, l'espoir du peuple palestinien de pouvoir exercer son droit à l'autodétermination et d'établir son État indépendant sur sa terre nationale, avec Jérusalem-Est pour capitale, doit être réalisé. Troisièmement, la sécurité de tous les pays et peuples du Moyen-Orient doit être assurée, grâce à l'adoption de mesures agréées par tous qui excluent toute invasion armée ou menace de l'emploi de la force. Quatrièmement, le Moyen-Orient doit être déclaré zone exempte d'armes de destruction massive. Israël doit renoncer à son armement nucléaire, qui menace la sécurité et la stabilité de la région. Israël doit aussi adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et signer les protocoles additionnels. Cinquièmement, des relations de paix normalisées et des rapports de bon voisinage doivent s'établir entre les différents pays de la région en application du principe « terre contre paix ».

Afin d'atteindre ces objectifs, ma délégation a l'honneur de présenter à l'Assemblée deux projets de résolution, qui figurent dans les documents A/58/L.27 et A/58/L.28, intitulés respectivement « Jérusalem » et « Le Golan syrien ». Ces deux projets de résolution sont présentés chaque année à l'Assemblée générale, au titre du point d'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient », et ils expriment les vues des auteurs sur un règlement du problème de Jérusalem et

de la situation dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan.

Le projet de résolution concernant Jérusalem rappelle les précédentes résolutions de l'ONU à propos du statut de Jérusalem, qui ont établi que toute mesure prise par les autorités d'occupation israéliennes en vue de modifier le statut de cette ville est nulle et non avenue. Il réaffirme la nécessité d'une présence internationale à Jérusalem et de la protection de sa dimension spirituelle, religieuse et culturelle particulière. Il rappelle également que toute mesure prise par Israël en vue d'imposer sa souveraineté à cette ville est illégale et, de ce fait, nulle et non avenue. Le projet de résolution déplore également la décision de certains pays de transférer leur mission diplomatique à Jérusalem et souligne qu'un règlement global et pacifique de la question de la ville de Jérusalem doit tenir compte des préoccupations légitimes des deux parties, palestinienne et israélienne, afin de garantir la liberté de culte et de conscience de ses habitants.

Le second projet de résolution, concernant le Golan syrien, réaffirme les dispositions de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et note le manquement continu d'Israël à la mise en oeuvre de cette résolution. Il réaffirme également que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre s'applique au Golan syrien occupé et qu'Israël doit s'y plier. Il affirme le caractère illégitime des colonies de peuplement israéliennes dans le Golan et du refus israélien de se retirer de ces territoires, et exprime de vives préoccupations devant l'arrêt du processus de paix dans la voie des négociations avec la Syrie. Le projet de résolution affirme également que toute souveraineté israélienne sur le Golan, ou toute loi s'y rapportant, est nulle et non avenue, et que l'annexion de fait par Israël de ce territoire fait obstacle à la paix dans la région. Il exige qu'Israël se retire immédiatement du Golan syrien occupé et demande à tous les pays concernés, et à la communauté internationale, de faire tout le nécessaire pour assurer la reprise du processus de paix, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous examinons aujourd'hui les deux questions relatives à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine. La situation est extrêmement

difficile et complexe, en raison de la poursuite de l'occupation par Israël de territoires arabes et de son refus de respecter le droit international et d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité visant à parvenir à un règlement global et juste du conflit au Moyen-Orient.

La majorité des dirigeants du monde ont déclaré depuis cette tribune leur rejet et leur dénonciation de la poursuite de l'occupation israélienne de territoires arabes et de l'oppression quotidienne infligée par Israël. Ils ont exigé qu'Israël mette fin à l'effusion de sang et à la destruction de l'infrastructure palestinienne, qu'il arrête la construction de son mur expansionniste instituant un régime d'apartheid et qu'il cesse sa politique d'assassinats, d'annexion de territoires et de d'implantation de colonies de peuplement.

Pourtant, Israël maintient ses pratiques inhumaines, sans distinction entre les femmes, les enfants ou les personnes âgées, utilise des avions de combat et des tanks contre des civils désarmés, refuse de prendre en compte les résolutions et les appels du Conseil de sécurité concernant le conflit arabo-israélien, dont le nombre s'élève maintenant à 37, ni les résolutions de l'Assemblée générale, qui sont au nombre de presque 600. Toutes ces résolutions restent prises en otage par le mépris d'Israël pour la légitimité internationale.

Réaffirmant le mépris et le manque de respect d'Israël envers l'Organisation des Nations Unies, le représentant d'Israël a attaqué l'ONU à de nombreuses reprises, y compris au cours d'une conférence de presse il y a quelques jours, lorsque les pays du monde ont rejeté la politique israélienne de chantage. Le représentant d'Israël a accusé l'Assemblée générale d'hypocrisie et a lancé d'autres accusations honteuses, que nous ne saurions répéter. Le représentant d'Israël ne se rend pas compte que l'ONU représente les valeurs et les idéaux que la communauté internationale s'est engagée à respecter, et que l'on ne peut ni justifier ni défendre l'occupation et l'oppression.

Tout en occupant le Golan syrien, Israël a promulgué une loi qui est contraire à ses engagements au titre de la quatrième Convention de Genève de 1949, en tant que puissance occupante. Israël s'est servi de tous les moyens possibles pour confisquer des terres, judaïser la population, implanter des colonies et faire venir des colons du monde entier, ainsi que

d'autres individus n'ayant aucun lien préalable avec le territoire occupé. Ceci se fait aux dépens de la population du Golan arabe syrien et la prive de ses droits humanitaires les plus élémentaires. Les forces d'occupation ont expulsé les habitants arabes syriens de leurs maisons, villages et fermes – 244 en tout – et les ont détruits. Je tiens à signaler que le nombre de personnes expulsées depuis l'occupation du Golan par Israël en 1967 s'élève désormais à un demi-million de personnes. Toutes attendent de pouvoir retourner sur leur territoires et chez eux. Israël continue à endommager le patrimoine historique du Golan, à piller ses antiquités, à détruire son environnement et à brûler ses forêts.

Il continue de construire de nouvelles colonies de peuplement et d'étendre celles qui existent déjà dans le Golan syrien, en violation de toutes les résolutions de légitimité internationale et au mépris de tous les appels lancés à l'échelle internationale pour que cessent ces politiques de peuplement agressives. Israël a récemment créé un comité chargé de contrôler la construction de 600 nouveaux logements dans les 44 colonies qui existent actuellement. En outre, ce comité a décidé d'octroyer un soutien financier aux colons pour les encourager à s'installer sur ces terrains.

Israël a également promulgué une loi perpétuant l'occupation du Golan. La Syrie, depuis la tribune de l'Assemblée générale, a appelé les pays qui ont été trompés par la propagande israélienne à ne pas participer, à leur insu, aux fouilles des monuments du Golan ni à l'importation de biens produits dans les colonies de peuplement israéliennes situées dans le Golan occupé, mais plutôt à respecter la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité qui dispose que l'occupation du Golan par Israël et sa décision d'imposer sa souveraineté sur ce territoire sont nulles, non avenues et illégales.

Les habitants du Golan arabe syrien connaissent le même destin que les Palestiniens depuis plus de 30 ans. Ils rejettent l'occupation israélienne, restent fidèles à leur patrie et sont solidaires du peuple arabe palestinien qui mène une Intifada héroïque pour libérer sa terre et créer un État indépendant avec Jérusalem pour capitale. Notre peuple dans le Golan poursuivra la lutte pour libérer ses terres, quelle que soit la puissance des armes de destruction et d'occupation employées.

Les territoires palestiniens occupés sont récemment devenus de véritables champs de bataille où

les forces israéliennes d'occupation commettent des crimes de guerre et se livrent au terrorisme d'État, utilisant des armes meurtrières pour tuer des milliers de Palestiniens innocents et non armés, avec une barbarie sans précédent. Comme le faisait observer le rapport du Secrétaire général (A/ES-10/248), Israël poursuit la construction de son mur expansionniste raciste, en violation de la résolution ES-10/13 de l'Assemblée générale adoptée à sa dixième session extraordinaire d'urgence. Les avions de chasse israéliens continuent d'enfreindre la Ligne bleue dans le sud du Liban, violant la souveraineté d'un État indépendant et terrorisant ses habitants. La situation dans la région continue à se détériorer en raison de l'intensification du conflit par Israël. Selon la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), depuis mai 2000, Israël a violé à 8 400 reprises la souveraineté libanaise.

Fermer les yeux sur ces pratiques israéliennes terroristes n'est plus acceptable. Les actes des autorités israéliennes d'occupation anéantissent tous les espoirs et tous les efforts de la communauté internationale en vue du rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Ces incursions israéliennes, qui sont totalement injustifiées, comme celle commise contre le village d'Ein Saheb en Syrie, ne peuvent qu'accroître la tension dans la région et mener cette dernière au bord de l'explosion. L'attaque contre Ein Saheb, en plus d'autres menaces, a constitué une tentative flagrante de la part du Gouvernement de guerre israélien d'exporter sa crise intérieure et de détourner l'attention de son incapacité à assurer aux Israéliens la paix qu'il leur a promise et qui continue de lui échapper.

La Syrie, qui a fait preuve de retenue et s'en est remis à la légalité internationale, est en mesure de s'opposer à une agression et de défendre son territoire et sa dignité. Le Président syrien, M. Bachar El-Assad, dans son allocution à la Conférence islamique au Sommet de Putrajaya, en Malaisie, a affirmé que :

« L'expérience, et notamment l'expérience récente, a montré que la force militaire ne peut remplacer la diplomatie. Elle ne peut remplacer la raison. Au contraire, elle requiert même davantage de raison. Les Israéliens devraient le comprendre et prendre conscience qu'aussi puissants soient-ils militairement, ils ne seront pas en mesure d'atteindre leur objectif et de nous terroriser. »

Toute personne qui examinerait les pratiques israéliennes se rendrait compte que le véritable objectif d'Israël n'est pas la légitime défense, comme il le prétend, mais plutôt la préservation de sa politique expansionniste, à savoir la confiscation des terres et la poursuite des implantations de colonies de peuplement. Son objectif est en fait de défendre et de faire aboutir sa politique d'agression.

L'heure est venue pour Israël de comprendre que ses tentatives de tromper l'opinion publique mondiale ont échoué. De récents sondages d'opinion dans de nombreux pays montrent bien que les populations du monde rejettent l'occupation, qui est le principal et unique fléau touchant la région du Moyen-Orient, quoiqu'en dise Israël.

La Syrie voudrait à nouveau réaffirmer le choix d'une paix juste et globale fondée sur le cadre de la Conférence de Madrid, les résolutions pertinentes de l'ONU et le principe de la terre contre la paix, exigeant qu'Israël se retire des territoires occupés en 1967, notamment le retrait complet des territoires libanais, et garantissant les droits légitimes du peuple palestinien et la création d'un État indépendant avec Jérusalem pour capitale. Les peuples arabes, unanimes, ont présenté leur position sur cette question lorsqu'ils ont adopté l'initiative de paix du Sommet de Beyrouth, qui n'a suscité que tergiversation et mépris de la part d'Israël, ce dernier poursuivant sa politique d'assassinats et d'oppression.

**M. Staehelin** (Suisse) : La situation au Proche-Orient reste très préoccupante. Durant les mois écoulés, on a assisté sur le terrain à une spirale de la violence qui s'est traduite par une détérioration marquée et alarmante de la situation. Aujourd'hui, il est urgent de redonner un élan à la voie de la négociation et de donner un signal clair d'espoir aux populations concernées.

La Suisse approuve tous les efforts entrepris visant à mettre en oeuvre la Feuille de route et soutient fermement cette dernière. Elle voit dans celle-ci une contribution essentielle aux efforts de la communauté internationale dans la promotion d'une solution de paix au Proche-Orient, incluant les volets israélo-syrien et israélo-libanais. La Feuille de route continue de se heurter à de sérieux problèmes, elle demeure pourtant l'unique solution. Elle offre un moyen de répondre aux besoins de sécurité et de reconnaissance d'Israël, tout en faisant une réalité du droit des Palestiniens à un État

indépendant et viable. La Suisse exhorte les Israéliens et les Palestiniens à honorer de manière stricte chacune de leurs obligations. Elle salue également les efforts déployés par le Conseil de sécurité et son adoption de la résolution 1515 (2003).

Il incombe à l'Autorité palestinienne de restaurer la sécurité et la crédibilité dont elle a besoin, si elle veut continuer à être le partenaire indispensable pour la paix. La réforme de ses institutions ainsi que l'organisation d'élections libres constitueront, à cet égard, les nouveaux piliers de sa légitimité.

Les Palestiniens doivent entreprendre le maximum d'efforts pour que cessent les attaques dirigées contre la population civile et, à ce titre, ils doivent se doter d'une direction résolue à lutter contre le terrorisme. Le Premier Ministre doit être investi de l'autorité nécessaire pour combattre la terreur et la violence et pour rétablir l'ordre public. Nulle cause politique ne peut justifier les attentats qui, au-delà de leur caractère illégitime et intolérable, ruinent les aspirations légitimes du peuple palestinien. La Suisse n'a pas cessé de les condamner, car ils violent gravement le droit international et réduisent également l'appui des Israéliens au processus de paix.

Certaines actions de l'État d'Israël, illégales au regard du droit international, comme les exécutions extrajudiciaires, la construction d'un mur de séparation, les démolitions de maisons et l'expansion des colonies de peuplement, ne font qu'accroître la détresse des Palestiniens, qui doivent faire face à une situation économique désastreuse. Elles affaiblissent également les moyens qu'a l'Autorité palestinienne d'exercer ses responsabilités, et notamment de prévenir et, le cas échéant, de réprimer la violence. Certes, Israël a le droit imprescriptible de lutter contre le terrorisme. Toutefois, l'utilisation disproportionnée de la force armée ne fait qu'exacerber le cercle vicieux de la violence.

Quant à la construction d'un mur de séparation, elle met gravement en péril la vision de deux États vivant côte à côte et dans la paix. Cette structure, en dehors de la Ligne verte, empiète largement sur les territoires occupés en 1967 et ouvre la voie à des confiscations contraires au droit international humanitaire, en particulier à la quatrième Convention de Genève, ainsi qu'aux accords signés entre Israéliens et Palestiniens. Un tel obstacle au processus de paix

doit être démantelé. Il est contraire à la Feuille de route.

La construction de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés, malgré les engagements contenus dans la Feuille de route, viole les règles du droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève de 1949, et constitue un obstacle majeur à la paix. La Suisse attache un grand prix au respect du droit international, et au droit international humanitaire en particulier. Elle n'a cessé d'exprimer aux acteurs en présence leurs obligations en la matière et elle continuera à oeuvrer dans ce sens. Il convient à cet égard de rappeler l'importance de la déclaration du 5 décembre 2001, qui a été adoptée par la conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève et souligne les responsabilités et obligations spécifiques de chacune des deux parties.

Il est encourageant de constater qu'en dépit du pessimisme ambiant ainsi que des initiatives privées d'Israéliens et de Palestiniens éminents, comme l'initiative de Genève ou celle dite de « Nusseibeh-Ayalon », ouvrent des voies pour sortir de l'impasse actuelle et pour régler les questions relatives au statut définitif, y compris celles de Jérusalem, des colonies et des réfugiés. Ces initiatives privées ne visent pas à se substituer aux négociations diplomatiques officielles entre l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne. Elles sont complémentaires de la Feuille de route. Elles méritent d'être saluées, parce qu'elles s'inscrivent dans des perspectives identiques à celles tracées par les plans de paix précédents et parce qu'elles sont une tentative courageuse de la part des sociétés civiles, israélienne et palestinienne, de montrer qu'un dialogue de paix est possible en aidant à sortir de l'impasse actuelle.

Les parties doivent impérativement reprendre les négociations. Il est indispensable que toutes les personnes de bonne volonté, occupant ou non une position officielle, s'attellent à la tâche en y mettant toute leur volonté, leur intelligence et leur imagination afin de réaliser la vision de deux États, Israël et le futur État de Palestine, vivant côte à côte et dans la paix.

La communauté internationale doit rester mobilisée, en continuant à faire pression sur les parties pour qu'elles fassent preuve du maximum de retenue et préviennent effectivement toute nouvelle escalade de violence. Par le respect des dispositions du droit

international et du droit international humanitaire et en honorant leurs engagements conformément à la Feuille de route, un message constructif et positif peut être délivré dans la voie d'un avenir commun et pacifique pour toutes les populations de la région. La Suisse tient à cet égard à réaffirmer son entière disponibilité dans la recherche d'une solution de paix au Proche-Orient.

**M. Gillerman** (Israël) (*parle en anglais*) : Pendant une grande partie des années 90, les peuples du Moyen-Orient ont regardé vers l'avenir avec beaucoup d'optimisme. Pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, des nations et des individus se sont laissés aller à rêver que ce conflit, qui avait fait rage depuis si longtemps et qui avait fait tant de victimes innocentes, pourrait être relégué aux annales de l'histoire. Ils pensaient que nous entrions dans une ère nouvelle et passionnante où les conflits cèderaient la place à la coopération et où les possibilités d'un monde nouveau remplaceraient les querelles passées à propos de la terre et des ressources.

Aujourd'hui, cet espoir et cet enthousiasme ont été largement occultés par les nuages lourds de menaces qui s'accumulent inéluctablement au-dessus de la région, frappée par des attaques-suicide et des attentats à la bombe de plus en plus nombreux. La crainte et l'inquiétude ont remplacé l'espoir. Nous risquons aujourd'hui d'élever une nouvelle génération résignée à la réalité d'une guerre sans fin.

Toutefois, l'histoire nous a appris que cela n'est pas une fatalité. Même si la guerre et le terrorisme ont caractérisé une grande partie de l'histoire du Moyen-Orient au cours du siècle dernier, ce n'est pas la seule voie qui s'offre à nous. Il y en a une autre : celle du dialogue et de la réconciliation, fondée sur le respect des droits de tous les États et sur une adhésion inébranlable à la non-violence et à la reconnaissance mutuelle.

C'est cette adhésion qui a permis à Israël de conclure des traités de paix avec deux de ses voisins, l'Égypte et la Jordanie. Ces événements historiques, fruits des négociations menées avec des dirigeants arabes véritablement courageux, ont préparé la voie à l'amélioration de nos relations avec d'autres États de la région, ils ont stimulé l'ouverture des négociations bilatérales de paix entre Israël et la Syrie, ils ont fait naître une coopération économique régionale aux niveaux bilatéral et multilatéral et ils ont favorisé la signature d'accords intérimaires israélo-palestiniens

visant à lancer un mouvement historique de réconciliation avec le peuple palestinien. Ils ont aussi démontré que seul un règlement négocié, et non pas les innombrables résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, pouvait amener la paix dans la région et offrir la prospérité à ses peuples.

L'espoir suscité par le processus de paix au Moyen-Orient reposait sur une notion simple mais essentielle, celle de la reconnaissance mutuelle. Dès lors qu'il existe une reconnaissance mutuelle de la légitimité et des droits de tous les peuples et de tous les États de la région, les négociations se substituent inmanquablement à la violence et aux solutions imposées. C'est seulement lorsque l'une des parties rejette cette légitimité que la violence et le terrorisme deviennent un moyen acceptable d'atteindre des objectifs.

Israël avait prouvé à l'époque et le réaffirme aujourd'hui qu'il respecte les droits légitimes de tous les peuples du Moyen-Orient y compris, bien entendu, les droits du peuple palestinien. Nous sommes disposés à mettre en oeuvre la Feuille de route, tel qu'envisagé par le Président Bush dans sa déclaration visionnaire du 24 juin 2002, et à engager des négociations véritables avec nos voisins pour parvenir à un règlement juste et durable.

Mais le message que nous avons reçu en retour est parfaitement clair – depuis l'avalanche d'attaques terroristes contre des civils innocents, les incitations virulentes et l'antisémitisme qui frappent la majeure partie de notre région, en passant par le financement, l'appui et la glorification du meurtre sous la couleur du martyr jusqu'au recours perpétuel à des résolutions d'une impudente partialité et le traitement sélectif réservé à Israël à l'ONU. Si l'on veut véritablement comprendre les causes du conflit israélo-arabe, il ne faut pas chercher plus loin que le refus persistant d'un trop grand nombre de pays de la région de reconnaître les droits légitimes du peuple juif à l'autodétermination dans sa propre patrie ancestrale, côte à côte avec ses voisins arabes. C'est ce rejet qui alimente l'agression manifestée à l'égard d'Israël. Et c'est ce rejet qui a contraint Israël à se soucier de sa survie et de la protection de ses citoyens.

Face à toutes les souffrances causées aux citoyens israéliens par la politique de refus et de terrorisme, la souffrance et le désespoir qu'elle a infligés aux sociétés arabes sont à bien des égards tout aussi

tragiques. Pour Israël, cette politique, bien qu'elle ait entraîné des épreuves indicibles, nous a également appris à nous défendre. Elle a affirmé notre détermination et notre dévouement à protéger le bien-être des citoyens d'Israël et nos droits légitimes, et elle a insufflé un esprit d'innovation et de créativité dans la société israélienne, faisant d'Israël un dirigeant mondial dans un large éventail de domaines technologiques, scientifiques, agricoles et sociaux.

Pour de nombreux États du monde arabe, la combinaison mortelle de l'appui au terrorisme et de régime répressif et non démocratique non seulement n'a produit aucun avantage politique, mais n'est annonciateur que de désarroi et de désespoir pour les sociétés arabes. Le monde arabe qui a tant à offrir à l'humanité et qui était, et doit redevenir, un chef de file dans de nombreux faits nouveaux encourageants survenus dans les domaines scientifiques et humains à travers l'histoire du monde, a considérablement reculé et s'est écarté de sa trajectoire du fait de cette alliance terrible entre terreur et tyrannie. Le terrorisme est l'ennemi du potentiel inexploité des hommes et des femmes des sociétés arabes, au moins autant qu'il est l'ennemi des victimes innocentes dans le monde qu'il n'hésite pas à prendre pour cibles. Le monde arabe en général et la société palestinienne en particulier sont une fois de plus la preuve tragique que ce n'est pas la pauvreté qui engendre la terreur, mais la terreur qui engendre la pauvreté.

Nous pouvons, si nous le souhaitons, prétendre que le conflit israélo-palestinien est la cause de tous les maux du Moyen-Orient. Nous pouvons prétendre que l'analphabétisme, l'absence de développement et le terrible manque de liberté et de démocratie, du Yémen à la Syrie, sont autant de produits de la politique israélienne de lutte contre le terrorisme dirigé contre ses citoyens. Nous entendrons rabâcher sans aucun doute ces accusations surannées au cours du débat d'aujourd'hui, mais trop souvent les maîtres mots « causes profondes » et « occupation » sont invoqués à l'ONU pour justifier la stratégie injustifiable et dépourvue de moralité du terrorisme plutôt que de comprendre vraiment les problèmes qui frappent notre région. Ils visent à embrouiller et non pas à éclairer – à servir de prétexte à un régime répressif. Ils confondent essentiellement le symptôme et la cause.

Si nous voulons vraiment comprendre à fond et améliorer la situation au Moyen-Orient, nous devons nous tourner vers l'absence de valeurs et d'institutions

démocratiques. Nous devons nous tourner vers l'incitation, l'antisémitisme et le rejet des droits d'autrui. Nous devons nous tourner vers la répression des femmes, la corruption généralisée, le manque de transparence et la culture du mensonge. Ce sont ces facteurs, plus qu'aucun autre, qui alimentent le terrorisme et le bellicisme, qui empêchent l'autocritique et la prise de responsabilité personnelle, qui mettent en péril et appauvrissent tous les peuples de la région et qui entravent l'instauration d'une paix digne et durable. Les démocraties ne font pas la guerre les unes contre les autres et elles ne commanditent pas le terrorisme contre leurs propres citoyens ou ceux des autres.

Pour examiner honnêtement la situation au Moyen-Orient, nous devons malheureusement admettre que, bien que de larges régions du monde aient découvert la démocratie ces dernières décennies, le Moyen-Orient, et en particulier le monde arabe, est demeuré un barrage de tyrannie contre les vagues déferlantes de la démocratie et une île de pauvreté dans une mer de prospérité. Ces facteurs nourrissent et entretiennent dans une large mesure le terrorisme qui a pris pour cible des innocents de Bali à Istanbul, et de New York à Jérusalem, et qui continuera de le faire. Ces facteurs et le fondamentalisme d'où ils tirent leur origine ont également empêché la création d'un environnement politique et culturel où une paix et des concessions véritables sont possibles.

Mais ces facteurs ont également provoqué au Moyen-Orient au siècle dernier une catastrophe à laquelle il a été pendant trop longtemps refusé la place qui lui revient dans les préoccupations internationales et sur laquelle je voudrais brièvement attirer l'attention aujourd'hui : la persécution systématique des Juifs dans les pays arabes.

Certes, l'histoire du XXe siècle montre une réalité massive et continue de discrimination, d'antisémitisme et de persécution, sanctionnées par l'État, des minorités juives par les régimes arabes. Lorsque l'État d'Israël a été déclaré en 1948, la condition des Juifs dans les pays arabes a empiré de façon dramatique. Dans la mesure où quasiment tous les pays arabes ont déclaré la guerre à Israël ou appuyé la guerre contre Israël, les Juifs ont été arrachés de leurs pays de résidence ou sont devenus des otages politiques assujettis du conflit israélo-arabe. Dans quasiment tous les cas, comme les Juifs étaient forcés de fuir, les biens individuels et communs ont été saisis

et/ou confisqués sans qu'aucune compensation n'ait été offerte par les gouvernements arabes concernés, en violation flagrante des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Alors que l'histoire montre clairement que d'importants déplacements de populations se sont produits au cours de ces années tumultueuses au Moyen-Orient, le fait qu'il y ait eu en effet un plus grand nombre de Juifs chassés des pays arabes que d'Arabes palestiniens devenus des réfugiés par suite du conflit israélo-arabe a été commodément oublié.

La question des droits légitimes des anciens réfugiés juifs déplacés des pays arabes n'a pas encore été traitée comme il convient par la communauté internationale. Depuis 1947, il y a eu plus de 681 résolutions de l'ONU sur le conflit au Moyen-Orient, dont 101 ont fait directement référence au sort des réfugiés palestiniens. Aucune de ces résolutions ne fait la moindre allusion au sort des Juifs palestiniens, et encore moins exhorte à prendre des mesures pour apaiser leurs souffrances.

Pour examiner en toute impartialité la situation au Moyen-Orient, le sort de ces réfugiés juifs ne peut plus être oublié. Aucun règlement de paix global au Moyen-Orient ne peut être conclu sans reconnaître et rétablir les droits légitimes des Juifs déplacés des pays arabes.

Dans le cadre de notre déclaration annuelle sur cette question, nous avons généralement attiré l'attention sur les politiques spécifiques de certains régimes de la région qui continuent d'encourager des actes de terrorisme et de préconiser l'agression contre Israël et ses citoyens. Nous avons évoqué le danger que font peser des organisations terroristes, telles que le Hezbollah, le Hamas et le Jihad islamique, et l'appui considérable, le refuge sûr et le financement qu'ils reçoivent de pays comme l'Iran, la Syrie et le Liban. Les politiques dévastatrices de ces pays et la menace grave que représentent ces régimes et la combinaison terrifiante du programme d'armement nucléaire de l'Iran, de ses intentions hostiles et de son régime répressif sont bien connues de tous les représentants et du monde entier. Le fait que ces pays continuent de parrainer le terrorisme – alors même que le monde s'est uni pour lutter contre ce fléau – constitue toujours une menace stratégique à la paix et à la sécurité internationales.

Mais aujourd'hui, nous aimerions insister sur l'espoir plutôt que sur le danger. Nous croyons que les peuples du Moyen-Orient ont tout autant droit à des régimes démocratiques, transparents et éclairés que les autres citoyens du monde. Et nous voulons croire que bientôt, la région aura des dirigeants qui garantiront la prospérité, la liberté, la dignité et la paix pour tous. Nous espérons sincèrement que le potentiel pour un changement positif qui a été commencé en Iraq et, dans une moindre mesure, dans quelques autres pays de la région marquera le début d'une nouvelle ère d'espoir et de paix au Moyen-Orient.

Israël prie pour que ses voisins dans la région connaissent la prospérité et le progrès. Nous espérons que tous les citoyens du Moyen-Orient pourront vivre dans la sûreté, la sécurité, la dignité et la liberté à l'intérieur de leurs propres États souverains. Et nous sommes prêts à collaborer avec tous les États de la région non seulement pour parvenir à la paix et à une normalisation de nos relations, mais également pour avancer ensemble dans tous les domaines de l'entreprise humaine pour le bienfait mutuel de tous nos peuples.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : Avant de faire ma déclaration, je voudrais faire deux observations.

La première concerne le dernier orateur. En dépit du dégoût que j'ai ressenti pendant qu'il faisait sa déclaration, je tâcherai de m'en tenir à ma déclaration et de ne pas en faire un droit de réponse.

Ma deuxième observation porte sur la déclaration de l'avant-dernier orateur, l'Ambassadeur de la Suisse, et à cet égard, je voudrais remercier ce pays des efforts qu'il a faits pour aider les parties participant à l'initiative de Genève à parvenir à des résultats positifs.

Au cours de l'année écoulée, la région du Moyen-Orient a connu une nouvelle évolution négative et s'est encore dégradée. Les politiques coloniales et les crimes de guerre d'Israël en Palestine ont continué, ainsi que les attentats-suicides à la bombe en Israël. Les tensions se sont aggravées et la confrontation israélo-arabe s'est intensifiée. La polarisation et l'extrémisme religieux se sont accrus. Les organisations extrémistes ont repris leurs activités, commettant notamment des actes de terrorisme dans leurs pays. La région a également été le théâtre d'une nouvelle guerre et d'une présence militaire étrangère qui continue.

La situation dans la région a également subi les conséquences de l'évolution de la situation internationale, et cette situation confirme une fois de plus que pour faire face avec succès à des phénomènes internationaux néfastes, il faut régler la situation dans la région, en particulier le conflit israélo-palestinien.

Le conflit du Moyen-Orient, plus particulièrement la question de Palestine, signifie qu'au moins une partie de la région n'a pas encore atteint les objectifs de libération nationale avec toutes ses difficultés et toutes ses incidences sur le développement social, économique et politique. Les Arabes considèrent Israël comme une présence étrangère qui représente des intérêts étrangers qui leur sont hostiles, ainsi qu'à leurs pays, et dont l'objectif est de les empêcher de progresser. Et ce qu'ils ont vu – une injustice sans précédent commise contre le peuple palestinien – a créé une situation d'hostilité qui s'est aggravée au cours des ans en raison des pratiques d'Israël. Le pire, c'est ce que l'homme de la rue a vu dans le refus par Israël des tentatives des dirigeants arabes de parvenir à un règlement politique basé sur la solution de deux États. Un grand nombre de pays arabes ont effectivement eu une confrontation avec Israël et, en conséquence, une partie de leur territoire a été occupée. Les pays arabes et leurs peuples ont subi de nombreux sacrifices et d'énormes pertes financières dans cette confrontation continue.

En fait, la région arabe a un besoin urgent de développement socioéconomique et de démocratisation. Mais tenter d'évaluer la situation dans la région et de l'influencer tout en ignorant les faits susmentionnés indiquent, au mieux, un manque de connaissance de la situation. Pour atteindre les objectifs requis, il faut, d'abord et avant tout, mettre fin au conflit. Les Arabes ne seront pas réceptifs aux efforts étrangers à cet égard s'ils ne sont pas convaincus que ces efforts sont honnêtes et favorables aux intérêts de l'ensemble des citoyens arabes. Cela ne sera possible qu'avec une politique équilibrée à l'égard du conflit israélo-arabe. De toute manière, et bien qu'il soit nécessaire que la situation dans la région avance dans la bonne direction, ce conflit restera le problème central de cette région tant qu'il ne sera pas résolu.

Nous ne devons pas oublier – et c'est là un objectif important – qu'il faut mettre fin à la présence militaire étrangère dans d'autres pays ou zones de la région. Je parle ici, bien entendu, de l'Iraq. Cette présence militaire doit être comprise comme une

position stratégique, et non pas tactique ou immédiate. Le transfert de l'autorité et de la souveraineté au peuple et à ses représentants serait un changement positif. Mais pour réussir et pour que l'Iraq se dirige vers une situation pacifique et stable, il faudrait qu'un plus grand nombre de parties de la communauté internationale soient impliquées. Ce qui est plus important, c'est que le peuple iraquien soit convaincu que le départ des forces étrangères est vraiment prévu. Je voudrais également souligner à quel point il est important de maintenir l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et de rejeter les vieilles idées coloniales de diviser le pays, idées qui ont refait surface. Le peuple iraquien insiste avec force sur le maintien de l'unité et de la souveraineté de son pays et ce souhait doit être appuyé.

L'extrémisme religieux est un phénomène qui ne se limite pas aux seuls pays arabes et islamiques. En fait, l'Islam fait actuellement l'objet d'attaques de l'intérieur et de l'extérieur : de l'intérieur, de la part de groupes extrémistes et fous qui ne sont pas fidèles au véritable Islam; de l'extérieur, de ceux qui cherchent à provoquer une confrontation religieuse. Il n'y a qu'à entendre certaines déclarations faites aux États-Unis et en Europe sur l'Islam et sur le prophète Mahomet. Ces déclarations ne provoquent même pas de réactions.

Le fait est que l'extrémisme religieux est un phénomène que l'on trouve dans les trois religions monothéistes et même ailleurs. Il est vrai que l'extrémisme dans ces trois religions se manifeste différemment à ce stade, mais ces religions sont étroitement liées. Nous devons reconnaître cet état de choses et y faire face ensemble. Notre objectif doit être de lutter contre l'extrémisme religieux et rien d'autre.

La lutte contre le terrorisme doit rester une lutte contre les groupes terroristes menant des actions mondiales, et une guerre contre l'extrémisme religieux. Nous devons nous attaquer au vivier du terrorisme, mais nous ne devons pas permettre que l'ordre du jour international soit pris en otage ou détourné en faveur des intérêts étroits d'une partie qui est au centre du conflit du Moyen-Orient. Je fais référence ici à Israël. La tentative faite par Israël de décrire son conflit avec les Palestiniens, ou même avec les groupes extrémistes palestiniens, comme faisant partie de la guerre contre le terrorisme international est un raisonnement erroné du point de vue légal et politique et sape gravement la guerre contre le terrorisme. Israël est une puissance occupante qui s'est engagé dans un projet colonialiste.

Les attentats perpétrés par certaines organisations palestiniennes contre des civils en Israël sont condamnables, mais il doit aussi être clair que de tels attentats sont limités à Israël et n'ont ni dimension mondiale ni lien avec la nature idéologique du terrorisme international. Ce qui est plus important, ces attentats sont le résultat de l'occupation, de la colonisation, de l'oppression et des crimes de guerres israéliens et n'en sont pas les causes. Mettre fin aux causes de ces attentats mettra certainement un terme au phénomène du terrorisme.

Certaines parties devront choisir : ou bien une guerre contre le terrorisme et l'extrémisme islamique, qui est une guerre que nous ne gagnerons pas à moins que les Arabes et les musulmans la mènent, ou bien une guerre contre les Arabes et les musulmans, comme Israël et certains de ses amis le souhaitent. Certaines parties doivent choisir et nous devons décider clairement de cette question.

En résumé, les politiques israéliennes sont la principale raison des problèmes du Moyen-Orient. D'autres politiques devraient être appliquées soit par Israël, ce que nous souhaitons, soit par la communauté internationale. Autrement, les enjeux deviendront trop élevés.

**M. Kronfol** (Liban) (*parle en arabe*) : Les conflits et les guerres se sont succédé au Moyen-Orient pendant plus d'un demi-siècle, depuis la défaite des armées nazies à la bataille d'El Alamein et ce jusqu'aujourd'hui. La région a vu la fin de l'époque du mandat et la fin du colonialisme, mais la Palestine est restée la seule exception à cette situation. Nous avons vu l'arrivée de dizaines de milliers de Juifs venant d'Europe, marqués par la guerre, afin de créer un État juif sur le territoire arabe. Ces envahisseurs ont terrorisé et déporté des centaines de milliers de Palestiniens de leurs maisons vers les pays arabes voisins, et ainsi nous avons vu la création, au coeur du Moyen-Orient, d'une entité étrangère oeuvrant à agrandir son territoire au détriment des pays de la région et s'arrogeant un droit sur leur richesse.

En réponse aux remarques que nous avons entendues du représentant de l'État qui est la raison de la tragédie au Moyen-Orient et de l'oppression des Palestiniens, remarques sur l'oppression des Juifs par les Arabes après 1948, je crois qu'il est de mon devoir de rappeler que les Arabes ont donné refuge à travers l'histoire aux Juifs opprimés depuis la chute de

l'Andalousie. Cela a été le cas par diverses formes d'oppression à travers de nombreux siècles, en particulier en Europe. Personne n'a attaqué les Juifs qui ont décidé de continuer à vivre dans le monde arabe jusqu'à la création de l'État d'Israël, réalisée par une politique de sang et de feu, une politique qui a tiré parti du terrorisme contre les Juifs dans d'autres États arabes afin de les pousser à se diriger vers Israël pour aider à mettre en place une terre nationale juive, raciste, sur le sol arabe.

Lorsque les Juifs sont arrivés en Palestine au tournant du siècle dernier, la tolérance chrétienne et musulmane leur a permis de s'y installer. Ils ont ainsi exploité la période du mandat britannique sur la Palestine afin de s'armer et de perpétrer des massacres contre les Arabes sur le territoire arabe. À ce moment, les Juifs n'ont plus joui de l'hospitalité des États arabes et nous nous demandons aujourd'hui pourquoi Israël s'efforce tant d'amener tous les Juifs du monde dans l'État juif, alors qu'en fait ces Juifs vivent en sécurité dans d'autres pays. Nous nous demandons pourquoi Israël leur demande de venir en Israël, alors que cela crée diverses formes de destruction et de sabotage dans la région. Cette entité étrangère a déclenché la première guerre israélo-arabe en 1948, qui s'est terminée par un cessez-le-feu et une trêve dont les Arabes espéraient qu'elle serait l'occasion de trouver une solution internationale qui permettrait aux Palestiniens de rentrer chez eux.

Mais la trêve n'a pas duré. En 1956, Israël a participé à l'agression tripartite contre Suez en Égypte; en 1967, la deuxième guerre israélo-arabe s'était déclenchée et l'armée israélienne a dévasté trois pays arabes. En 1973, la troisième guerre a été menée, suivie de l'élargissement du champ de bataille par l'invasion d'Israël de mon pays, le Liban, en 1978 sans raison valable si ce n'est afin de poursuivre les réfugiés palestiniens. En 1982, Israël a de nouveau envahi le Liban, atteignant sa capitale Beyrouth, et ne s'est retiré qu'après que la résistance libanaise l'a fait sortir de force, ce qui a duré plus de 22 ans. Le conflit israélo-arabe n'est pas encore terminé et nous n'avons pas toujours pas trouvé une solution à la question de Palestine.

Le Moyen-orient a vu d'autres guerres, y compris la guerre du Yémen, la première guerre du Golfe, la deuxième guerre du Golfe, la guerre de l'Ogaden, la campagne contre la Somalie et la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les conflits du sud du Soudan,

la guerre de libération du Koweït jusqu'à la campagne de la coalition contre l'Iraq. La guerre froide a joué un rôle insidieux dans l'incitation de ces guerres et conflits. Tout cela a fait du Moyen-Orient une question dont le monde entier se préoccupe jour après jour. Cela est dû à une matière précieuse de première importance stratégique, à savoir le pétrole qui contrôle l'économie et l'avenir du monde.

Après la fin de la guerre froide et l'effondrement de l'Union soviétique, le monde a commencé à chercher un nouvel ordre pour la région, qui permettrait de remplacer les guerres continues par une solution politique. Des experts ont essayé de résoudre la question palestinienne et le conflit arabo-israélien par ce qui a été appelé une solution au conflit du Moyen-Orient. Celle-ci nécessite la participation d'un certain nombre de pays et la finalisation d'un plan qui permettrait la paix par consensus entre les Arabes, y compris les Palestiniens, et les Israéliens.

Après des efforts inlassables, la communauté internationale a été en mesure de convoquer la Conférence de la paix de Madrid, au cours de laquelle les parties ont abouti à un accord sur les principes et la base d'une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient. Toutes les parties ont accepté ces principes et ces bases, y compris le principe « terre contre paix », mais Israël l'a accepté à contrecœur. Pour Israël, la paix signifiait, et continue de signifier, la fin du rêve sioniste d'expansion et sa soumission, comme les autres pays, au droit international. En conséquence, Israël s'est hâté de contourner l'accord de Madrid en imposant des conditions supplémentaires aux Palestiniens pour les priver de leurs droits les plus fondamentaux. Cela fut fait dans le cadre de l'Accord d'Oslo, qui a plongé pour 10 ans le processus de paix dans un marécage de négociations pendant qu'Israël refusait de donner aux Palestiniens aucun droit qui les autoriserait à créer leur propre État sur leur sol national. Israël a insisté pour garder les territoires occupés sous son contrôle, ainsi que tous les éléments de la souveraineté palestinienne. La situation n'a cessé de se dégrader jusqu'au Gouvernement israélien actuel, qui a même rejeté la mise en oeuvre de l'Accord d'Oslo et a inversé le sens des négociations avec les Palestiniens. Il est même allé plus loin en accusant l'Autorité palestinienne et ses dirigeants légitimes de terrorisme, de sabotage et de corruption et en détruisant son siège et ses institutions.

Une fois encore, Israël a complètement ignoré les décisions de Madrid et les volets syrien, libanais et palestinien. Et, une fois encore, le processus de paix a trébuché du fait de l'intransigeance d'Israël. Cependant, la communauté internationale n'a pas baissé les bras et elle a essayé une fois encore, par l'intermédiaire du Quatuor, d'établir un mécanisme connu sous le nom de Feuille de route qui vise à ramener les parties à la table des négociations. Israël a rejeté la Feuille de route le jour où elle a été adoptée par le Conseil de sécurité, il y a quelques semaines. Israël a émis un certain nombre de réserves, 14 en tout. Israël a continué de demander plus de temps pour mettre fin à la résistance du peuple palestinien à l'occupation israélienne. Après plus de deux ans, le peuple palestinien continue de résister à cette occupation.

L'intransigeance des gouvernements israéliens a fait échouer tous les efforts internationaux pour trouver une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient et continue toujours de les faire échouer. Nous avons entendu affirmer aujourd'hui que la région entière doit être changée pour que nous vivions dans la paix.

Aujourd'hui, le monde entier sait qu'Israël est l'obstacle à une paix globale et juste du fait de son refus continu de reconnaître le droit des Palestiniens à créer leur propre État sur leur sol national, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, et de son refus de se retirer du Golan syrien occupé et des autres sites occupés dans le Sud-Liban, tels que les fermes de Chebaa.

Mon pays et les autres pays arabes ont choisi la paix pour des raisons stratégiques. Les dirigeants arabes à la Conférence au sommet qui s'est réunie en 2002 à Beyrouth ont adopté à l'unanimité une initiative

de paix arabe visant à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) ainsi que la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, les décisions de Madrid et le principe « terre contre paix ». Cependant, Israël a ignoré cette initiative et continue de perpétrer des atrocités contre le peuple palestinien.

Mon pays et les autres pays arabes ne peuvent accepter le refus continu d'Israël d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et sa persistance à qualifier de terroriste la résistance palestinienne et libanaise. Libérer le sol de l'occupation de l'armée israélienne est un devoir national. Si la politique du Gouvernement israélien continue d'être une politique qui rejette les efforts de paix, il ne fait pas de doute que la résistance continuera, tout comme le martyre et le versement de sang innocent des deux côtés.

Depuis maintenant plus de 50 ans, la région du Moyen-Orient est meurtrie et ensanglantée. Le champ de bataille s'est étendu pour inclure l'Iraq, et les veuves et orphelins appartiennent désormais à des nationalités plus nombreuses. Elles incluent maintenant des veuves et orphelins appartenant aux peuples de toute la terre. Aucun peuple n'a le droit de chercher sa propre sécurité et sa propre sûreté en violant la sécurité et la sûreté d'autres peuples. L'agresseur israélien, l'occupant du territoire des autres, n'a pas le droit de déclarer qu'il est en danger. Tout ce qu'il a à faire, c'est de se retirer des territoires qu'il occupe et, comme les autres, de respecter le droit international et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il est grand temps que ces résolutions soient mises en oeuvre.

*La séance est levée à 13 h 10.*